

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS



RAPPORT ANNUEL DE GESTION **2022-2023**

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

La présente publication a été réalisée par le ministère de la Culture et des Communications.

Une version accessible du présent document est en ligne sur le site Web Québec.ca.

Dépôt légal : septembre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 2368-2590 (imprimé)

ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-95609-9 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-95610-5 (pdf)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2023

Imprimé sur du papier Enviro100,
contenant 100 % de fibres postconsommation



MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de déposer, auprès de l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Culture et des Communications.

Ce document présente les résultats obtenus au regard des engagements et des objectifs du Ministère ainsi que ses principales réalisations pour la période concernée. Plusieurs des actions phares de 2022-2023 témoignent de l'ambition affirmée du gouvernement du Québec de faire de la culture un puissant levier de cohésion sociale et de rayonnement de la créativité et de l'identité québécoises.

Parmi ces gestes, notons le déploiement du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel, mis en place pour donner les moyens aux artistes, aux artisanes et artisans, aux entreprises et aux organismes culturels de contribuer à une relance forte des activités en culture à la suite de la pandémie de COVID-19. D'autres actions fondatrices et novatrices ont été menées par le Ministère au cours de l'année 2022-2023, telles que la mise en œuvre de la toute première Stratégie québécoise de commémoration et l'élaboration de la première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, auxquelles s'ajoute l'adoption de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène*. Celle-ci est la première au Québec à s'appliquer à tous les artistes professionnels de ces secteurs.

Autre grande nouveauté : l'arrivée du Secrétariat à la jeunesse au Ministère, qui marque une évolution positive dans nos orientations. Je suis très fier d'avoir hérité de la responsabilité des dossiers liés aux jeunes, de pouvoir contribuer à leur offrir une voix dans la société québécoise et de proposer des initiatives qui permettront leur plein épanouissement.

J'espère qu'à la lecture du présent Rapport, vous serez ravie comme moi des réalisations du Ministère, qui démontre une volonté constante d'innover dans ses actions et de promouvoir la culture québécoise, notamment auprès des jeunes d'ici et du public international.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Jeunesse
et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais,

Mathieu Lacombe

Québec, septembre 2023

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des Communications

Ministre responsable de la Jeunesse

Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2023.

Ce rapport expose les accomplissements et rend compte des résultats observés en lien avec les objectifs poursuivis par le Ministère, notamment au terme du Plan stratégique 2019-2023.

Vous serez à même de constater que nous avons continué de nous démarquer dans le déploiement d'initiatives originales et de mesures innovantes, notamment en soutien au milieu culturel et en faveur d'un plus vaste rayonnement de la culture et de la créativité québécoises, ici comme sur les marchés internationaux.

Je remercie les membres du personnel du Ministère des efforts déployés au cours de la dernière année pour répondre aux besoins de la population et des organisations des secteurs de la culture et des communications, de même que de leur accueil chaleureux envers leurs nouvelles et nouveaux collègues du Secrétariat à la jeunesse. Je suis fière de pouvoir compter sur leur professionnalisme et leur engagement dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La sous-ministre,

Nathalie Verge

Québec, septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE VALIDATION	4
1. L'ORGANISATION	6
1.1 L'organisation en bref	6
1.2 Faits saillants	7
2. LES RÉSULTATS	18
2.1 Plan stratégique	18
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	30
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	37
3.1 Utilisation des ressources humaines	37
3.2 Utilisation des ressources financières	40
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	41
4. AUTRES EXIGENCES	44
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	44
4.2 Développement durable	45
4.3 Occupation et vitalité des territoires	46
4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	49
4.5 Accès à l'égalité en emploi	49
4.6 Allègement réglementaire et administratif	54
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	57
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	58
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	59
4.10 Politique de financement des services publics	60
ANNEXE	64
Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022	64

Intégration du Secrétariat à la jeunesse

Le 20 octobre 2022, le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, s'est vu confier par le premier ministre la responsabilité de la Jeunesse. Ainsi, le Secrétariat à la jeunesse poursuit désormais sa mission au ministère de la Culture et des Communications. Bien que les engagements du Secrétariat se retrouvaient dans le Plan stratégique 2019-2023 et la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens du ministère du Conseil exécutif, les résultats de la dernière année financière à ce sujet sont plutôt rapportés dans le présent document.

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Culture et des Communications ainsi que les contrôles afférents sont objectifs, exempts d'erreurs et vérifiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Afin de m'appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la firme BDO a validé les explications afférentes et les résultats contenus dans le Rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des auditeurs internes, et elle nous a remis un rapport favorable à cet effet.

La sous-ministre,

Nathalie Verge

Québec, septembre 2023

RAPPORT DE VALIDATION



Québec, le 20 septembre 2023

Madame la sous-ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère de la Culture et des Communications. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information présentée dans le rapport annuel de gestion.

Par ailleurs, des limitations concernant l'obtention de certaines données des sections « 4.3 Occupation et vitalité des territoires » et « 4.6 Allègement réglementaire et administratif » sont survenues. En conséquence, l'opinion exprimée ci-dessous ne comprend pas l'intégralité des données de ces sections, car elles n'ont pas été entièrement disponibles pour validation. Cependant, nous avons eu des discussions avec le ministère de la Culture et des Communications afin d'obtenir une compréhension relative aux hypothèses utilisées pour la présentation des données en question. À noter aussi que la section « Annexe » n'a pas fait partie de la portée de nos travaux et, en conséquence, ne fait pas donc partie de notre opinion.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans le rapport annuel de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 concernant le Ministère de la Culture et des Communications nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP



Projet soutenu dans l'entente de développement culturel de la Ville de Lévis.

Dans le cadre de la tournée ComplicesCités, 2 représentations de danse des artistes Janie et Marcio, accompagnés de Sarah Harton, ont été données à Québec et à Lévis.

© Agrume Agrume

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer à la vitalité, à la transmission, à l'accessibilité et au rayonnement de la culture québécoise; d'encourager l'innovation dans le secteur des communications; de protéger et de valoriser le patrimoine; et de participer au déploiement du plein potentiel de la jeunesse québécoise. Il coordonne et appuie les actions du gouvernement en ces matières et défend les intérêts culturels et de la jeunesse du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

Le Ministère intervient principalement dans les domaines du patrimoine, des arts, des lettres, des industries culturelles, des médias, des télécommunications et des entreprises de communications. Ses politiques publiques et ses programmes contribuent au développement des activités de création, d'animation, de production, de promotion, de diffusion, de formation, de recherche et de conservation, et veillent à l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, s'est vu confier également en octobre 2022 la responsabilité des dossiers liés à la jeunesse. Par le biais du Secrétariat à la jeunesse, le Ministère veille donc désormais à ce qu'une place et une voix soient accordées aux jeunes dans la société québécoise et propose des initiatives qui contribuent à leur épanouissement.

La réalisation de la mission du Ministère est soutenue par un réseau de 12 organismes et sociétés d'État, qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse. Les interventions ministérielles sont assurées dans les 17 régions administratives du Québec grâce aux 8 directions régionales, situées dans 13 bureaux.

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère a poursuivi la mise en place du mode de travail hybride et l'amélioration des moyens technologiques qu'il utilise pour maintenir les services offerts à la clientèle, assurer le déploiement des programmes d'aide financière et appliquer la réglementation sous sa responsabilité.

Chiffres clés au 31 mars 2023

Chiffre clé	Description
427	Effectif du Ministère ¹
1,016 G\$	Dépenses du portefeuille Culture et Communications ¹
210	Ententes de développement culturel conclues avec des municipalités et des municipalités régionales de comté
927	Bibliothèques publiques autonomes soutenues ou affiliées aux 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
155	Médias communautaires soutenus
124	Institutions muséales agréées et soutenues

1. Les données ne comprennent pas celles du Secrétariat à la jeunesse, qui apparaissent dans le Rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif. Elles seront intégrées à celui du ministère de la Culture et des Communications lors de la reddition de comptes couvrant l'année 2023-2024.

1.2 Faits saillants

Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel

Pour répondre aux besoins du milieu culturel, qui a été grandement éprouvé par la pandémie de COVID-19, le ministère de la Culture et des Communications a déployé différentes mesures de soutien qui ont totalisé près de 850 M\$ entre mars 2020 et mars 2022. Ces financements en culture sont inégalés dans l'histoire du Québec.

Un plan de 225,8 M\$ sur 3 ans, dont 145,5 M\$ en 2022-2023, a été élaboré pour répondre à la nécessité de consolider l'écosystème culturel, de faire briller la culture québécoise et de la propulser à des niveaux jamais égalés. Il a été élaboré en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Ce plan offre des solutions aux répercussions de la pandémie, mais il constitue surtout un regard tourné vers l'avenir pour célébrer toute la créativité et le talent qui font la fierté du Québec.

Notons qu'à même ce plan, une somme de 9,8 M\$ a été réservée pour la bonification de l'aide au fonctionnement des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques, des organismes de regroupement, des institutions muséales et des organismes de formation en art.

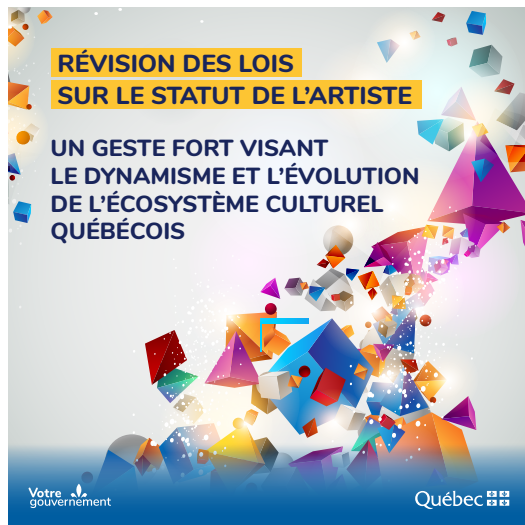
Le lancement du Fonds d'aide régional destiné aux organismes de formation en art, visant spécifiquement des organismes non soutenus au fonctionnement par le Ministère, a également été annoncé le 18 juin 2022. La réponse à l'appel de projets a été très positive et ce sont 67 organismes qui ont été soutenus dans 14 régions administratives du Québec, pour une somme totalisant 1,5 M\$.



Visuel créé pour l'annonce de 225,8 M\$ octroyés pour répondre à la nécessité de consolider l'écosystème culturel, de faire briller la culture québécoise et de la propulser.

© Ministère de la Culture et des Communications

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène



Visuel créé pour la nouvelle *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène*.

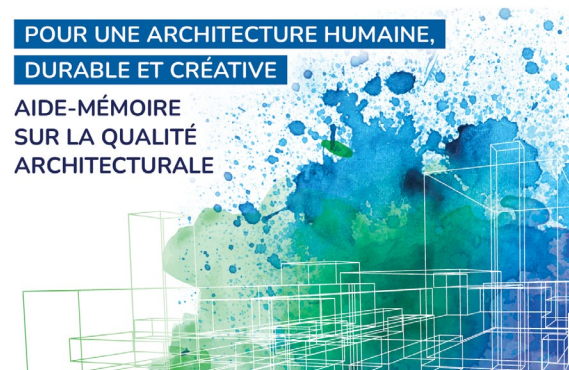
© Ministère de la Culture et des Communications

La nouvelle *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (RLRQ, chapitre S-32.1) a été adoptée et sanctionnée le 3 juin 2022. Elle poursuit 2 objectifs : assurer de meilleures conditions socioéconomiques aux artistes professionnelles et professionnels et faire en sorte qu'elles et ils puissent travailler dans un contexte qui favorise la création et le rayonnement de la culture.

Désormais, une seule loi s'applique à tous les artistes professionnelles et professionnels, leur permettant d'avoir accès aux mêmes outils de négociation de conditions de travail et d'être sur un même pied d'égalité. La nouvelle *Loi* permet notamment : de protéger les artistes en matière de harcèlement psychologique et sexuel, de relations de travail et de réclamation de créance; d'étendre le régime de négociation d'ententes collectives aux domaines des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature; d'étendre les pouvoirs du Tribunal administratif du travail; et d'ajouter un devoir de juste représentation des associations à l'occasion de la négociation d'une entente collective et de son application.

Adoption de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

La Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire a été dévoilée le 6 juin 2022. Le gouvernement y propose une vision stratégique réfléchie et ambitieuse, qui marque un pas historique dans la modernisation des pratiques en architecture et en aménagement du territoire. En plus de favoriser les meilleures pratiques, cette vision mise sur un développement durable de l'aménagement et une culture de la qualité en matière d'architecture. Il sera ainsi plus facile d'innover dans les façons de bâtir, de transformer les espaces urbains en milieux de vie attractifs et de développer un plein potentiel dans une perspective de durabilité. La Politique est accompagnée d'un plan de mise en œuvre sur 5 ans qui a été adopté en juin 2023.



Visuel créé pour l'Aide-mémoire sur la qualité architecturale produit dans le cadre de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*.

© Ministère de la Culture et des Communications

Je me souviens : stratégie québécoise de commémoration

La première Stratégie québécoise de commémoration a été dévoilée le 22 juin 2022. Au total, 6,2 M\$ sont prévus sur 3 ans pour élaborer et mettre en œuvre des mesures qui visent à optimiser et à harmoniser les pratiques gouvernementales, ainsi qu'à faire rayonner davantage les activités de commémoration qui se déroulent partout au Québec.

Déjà en action pour mettre en œuvre la Stratégie, le Ministère a dévoilé le même jour le Cadre de référence pour la commémoration gouvernementale et annoncé les projets soutenus par le premier Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration. Grâce à cet appel, ce sont 31 projets partout au Québec qui ont profité d'une aide financière totalisant 1,25 M\$. Une deuxième édition de l'Appel de projets a été lancée le 27 mars 2023.

Avec la publication du Cadre de référence, le gouvernement du Québec se dote de balises communes visant à assurer la qualité et la cohérence des gestes de commémoration posés par les ministères et organismes, favorisant l'exemplarité des pratiques de l'État dans ce domaine.



Projet dans le cadre du programme Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration.

Chants du verglas, projet développé et présenté par Temps publics.

© Christian Pigeon

Muséologie

Les institutions muséales sont soutenues dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales. En 2022-2023, ce sont 124 institutions muséales agréées qui ont reçu de l'aide financière par ce programme dans le cadre de la première année des ententes triennales 2022-2025, pour un total de 24,1 M\$. De celles-ci, 16 sont nouvellement soutenues au fonctionnement par le Ministère.

L'offre de gratuité dans les institutions muséales correspond à la mesure 5 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 qui accompagnait la politique culturelle du Québec Partout, la culture. Cette offre destinée aux résidentes et résidents du Québec donne l'accès gratuit à certains musées, le premier dimanche de chaque mois. Les institutions muséales participantes en 2022-2023 ont été au nombre de 94, soit 3 musées relevant d'une loi et 91 institutions muséales privées. Le Ministère soutient les établissements participants pour couvrir leurs pertes de revenus de billetterie, leurs coûts additionnels en ressources humaines et leurs coûts liés à l'organisation d'activités spécifiques. En 2022-2023, les compensations versées aux institutions muséales privées se sont élevées à environ 2,2 M\$.



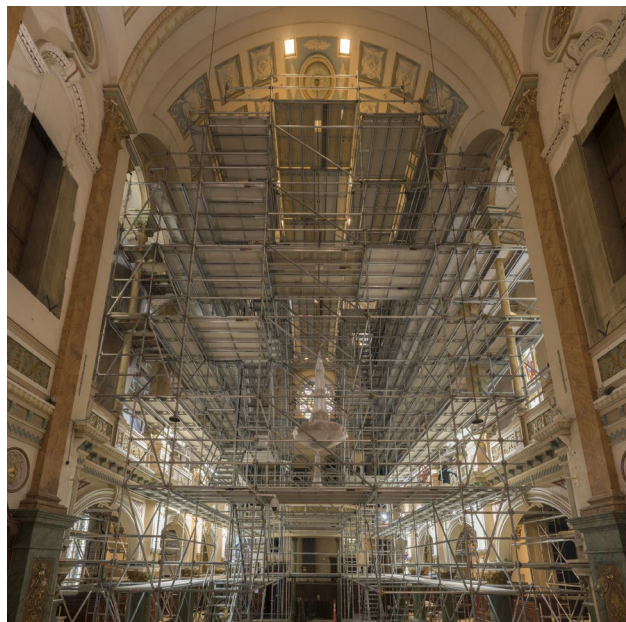
Visuels créés pour l'offre de gratuité dans les institutions muséales.

© Ministère de la Culture et des Communications

Statuts juridiques en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Au cours de l'année 2022-2023, de nouveaux statuts juridiques ont été accordés à 12 éléments patrimoniaux. Parmi eux, 11 biens patrimoniaux ont été classés, dont l'église du Très-Saint-Sacrement, le monument des Patriotes-du-Cimetière-de-Notre-Dame-des-Neiges, la maison Auclair-L'Heureux et son site patrimonial, le phare de l'Île-Verte et son site patrimonial, le phare du Pilier-de-Pierre et l'ancien presbytère de Saint-Michel et son ensemble paroissial. Deux objets ont également été classés en lien avec ce presbytère, soit le bâton de bedeau et l'orgue. La meunerie artisanale a également été désignée à titre d'élément du patrimoine immatériel.

Plan d'action pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier



Restauration de la Chapelle du Séminaire de Québec par l'équipe de spécialistes en conservation et en restauration du Centre de conservation du Québec (CCQ).

Jacques Beardsell et Annie T. Roussel, ©CCQ (MCC) 2022

Le Ministère a poursuivi la réalisation des actions prévues dans le cadre du Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec : sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier, lancé en octobre 2020. Les travaux ont porté principalement sur la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation patrimoniale et d'une catégorisation pour les biens classés, la production d'un guide sur les inventaires, la préparation d'une nouvelle solution d'affaires et la rédaction d'orientations pour divers règlements. Les actions réalisées visent à renforcer le soutien du Ministère aux citoyennes et citoyens, au milieu municipal de même qu'aux différents intervenants et intervenantes en patrimoine. La plus grande part des travaux se terminera en 2023, mais certains se poursuivront jusqu'en 2025.

Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise

Dans le cadre d'un appel de projets pilote mené à l'automne 2021 et grâce à une enveloppe de 6,3 M\$, 14 projets d'envergure permettant le rayonnement et l'accroissement de la consommation des pratiques et des produits culturels québécois ont été soutenus. Ces projets ont été réalisés au cours de l'année 2022-2023. S'en est suivie une nouvelle édition de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise, du 12 septembre au 21 octobre 2022. Grâce à une enveloppe de 9 M\$, ainsi qu'à une bonification provenant du Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, 23 projets ont pu être soutenus pour un total de 10,2 M\$. Ces projets seront réalisés au cours de l'année 2023-2024.



Visuel créé pour l'annonce d'un projet retenu dans le cadre de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise.

© Ministère de la Culture et des Communications

Vitrines et appui aux programmeurs étrangers

En 2022-2023, ce sont 102 vitrines et présences collectives dans plus d'une douzaine de pays qui ont été soutenues par le Ministère, en collaboration avec le CALQ et la SODEC, pour développer les marchés hors Québec. Ces vitrines représentent le résultat du travail des attachées culturelles et attachés culturels du réseau des représentations du Québec dans les différents territoires.

Il s'agit d'actions qui ont prouvé leur efficacité pour exporter et assurer une meilleure visibilité du talent québécois dans de nombreux secteurs. Les vitrines permettent aussi aux entreprises et aux artistes québécois qui y sont présents de développer de nouveaux contacts, réseaux et alliances, car au volet performance s'ajoute toujours celui de rencontres d'affaires et de marchés.

À titre d'exemple, une vitrine Québec s'est tenue au festival South by Southwest, à Austin au Texas, du 10 au 19 mars 2023, mettant de l'avant le talent québécois dans les domaines des industries culturelles et créatives, de la musique et du cinéma. C'est près d'une quarantaine d'entreprises de créativité numérique et d'artistes québécoises et québécois qui ont été présents à cet événement incontournable de développement de marchés pour celles et ceux qui souhaitent percer aux États-Unis et sur d'autres marchés internationaux.

À noter que le budget de développement de marchés accordé par le Ministère aux attachées culturelles et attachés culturels en 2022-2023 (881 257 \$) a permis au total de soutenir 367 activités. Ce budget a aussi permis d'appuyer les missions (physiques ou virtuelles) de 193 diffuseurs, programmeurs ou journalistes étrangers dans divers événements pour favoriser la mise en marché des œuvres des créatrices et créateurs québécois.



L'artiste Bells Larsen au festival South by Southwest, Austin, Texas.

© Laura Harvey

Mise en œuvre des mesures d'aide financière destinées aux Premières Nations et aux Inuit

Le Ministère soutient différentes initiatives afin de contribuer à la vitalité des cultures et des langues autochtones. En 2022-2023, la somme totale versée a été de 4,6 M\$. En plus du renouvellement de 1 entente triennale de développement culturel, 8 ententes ont été bonifiées pour les langues autochtones. Le Ministère a contribué également à l'embauche de 27 agents et agentes de développement culturel autochtone et a soutenu 30 projets touchant les langues autochtones, les médias et les jeunes, ainsi que 20 radios autochtones locales et 3 sociétés de communication. De plus, l'appui offert à divers projets de plus grande envergure permettra la mobilisation, le rayonnement des cultures, la circulation des œuvres, la production et la professionnalisation.

Aussi, le Ministère a soutenu 19 projets destinés spécifiquement à la jeunesse autochtone totalisant 2,8 M\$ en 2022-2023.

Transformation numérique des médias : aide aux entreprises de la presse d'information écrite

En 2022-2023, le Ministère a octroyé plus de 2,8 M\$ afin de soutenir l'amorce ou la poursuite de l'adaptation numérique de 14 entreprises ou organismes de regroupement de la presse d'information écrite. Cette aide a permis la réalisation de 14 projets qui ont assuré à plus de 75 médias écrits, répartis dans toutes les régions du Québec, de maximiser leurs revenus numériques, tout en favorisant le maintien de la production d'information locale et régionale ainsi que l'accès à des contenus journalistiques de qualité pour l'ensemble de la population québécoise. Le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite est l'une des mesures du Plan d'aide aux médias, bonifié et prolongé en 2019 jusqu'au 31 mars 2024.



Visuel créé dans le cadre de l'appel de projets pour le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite.

© Ministère de la Culture et des Communications

Nouveau programme Aide au fonctionnement pour les organismes culturels d'action communautaire

Le Ministère a élaboré le nouveau programme Aide au fonctionnement pour les organismes culturels d'action communautaire. Ce dernier offre un soutien financier aux organismes dont les pratiques culturelles s'appuient sur l'action communautaire pour faciliter la participation des personnes, des groupes et des communautés qui rencontrent des obstacles liés à leur participation à la vie culturelle et sociale.

Les organismes culturels d'action communautaire ont développé des approches inclusives au fil des ans, visant à faire vivre la culture différemment à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs murs. Leurs approches chapeautent des pratiques qui sont adaptées aux besoins des clientèles auxquelles ils s'adressent, par exemple : le loisir culturel adapté, l'art thérapie, la médiation culturelle et l'art participatif ou communautaire.

Le programme, qui s'inscrit dans le cadre d'une mesure du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, est doté d'un budget total de 5,9 M\$ pour les 5 prochaines années. Grâce à ce nouveau programme, ce sont entre 12 et 24 organismes qui pourront profiter d'une aide au fonctionnement.

FACILITER LA PARTICIPATION

À LA VIE CULTURELLE ET SOCIALE

PROGRAMME D'AIDE
AU FONCTIONNEMENT POUR
LES ORGANISMES CULTURELS
D'ACTION COMMUNAUTAIRE



Visuel créé pour l'annonce de la création du programme Aide au fonctionnement pour les organismes culturels d'action communautaire.

© Ministère de la Culture et des Communications

Initiatives pour les jeunes Québécoises et Québécois

En 2022-2023, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2021-2024. Ce dernier comprend plus de 200 mesures réparties en 7 axes d'interventions : culture, environnement, santé, éducation, emploi, entrepreneuriat et citoyenneté. De plus, 4 appels de projets pour des programmes d'aide financière ont eu lieu, invitant ainsi les organismes jeunesse à soumettre leurs projets. Ces aides ont permis de financer 74 initiatives dans les 4 secteurs d'activité suivants :

- la rénovation et l'acquisition d'infrastructures destinées aux jeunes;
- les projets portés par des organismes agissant auprès des jeunes Autochtones pour leur permettre d'appuyer et d'encourager leur engagement, leur capacité d'agir et leur développement;
- la mise en place de budgets participatifs dans des organismes jeunesse pour faire vivre une expérience concrète de démocratie participative à des jeunes au parcours atypique, en vue d'améliorer leur perception quant à leur rôle de citoyenne ou de citoyen;
- les projets dans les municipalités pour permettre la mise sur pied de conseils jeunesse, de consultations des jeunes ou encore de soutien des actions découlant de plans d'action municipaux.

Deux appels de candidatures ont également été lancés pour permettre à 28 jeunes de s'inscrire à des formations en gouvernance d'organisations à but non lucratif ou de sociétés. Ces projets s'inscrivent dans la réalisation du Plan d'action jeunesse 2021-2024 et contribuent à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.



Rendez-vous panquébécois 2023 de Secondaire en spectacle.

© Laura Harvey

La Maison de la chanson et de la musique du Québec

Annoncé le 23 juin 2022, le projet de la Maison de la chanson et de la musique du Québec vise à requalifier le joyau patrimonial qu'est la bibliothèque Saint-Sulpice et à lui donner une nouvelle vocation de lieu voué à la chanson et à la musique québécoises.

Située sur la rue Saint-Denis, au cœur du Quartier des spectacles, la Maison a pour objectif de faire de la bibliothèque un endroit unique qui réunit les mémoires de la chanson et de la musique québécoises, ainsi que les trésors d'archives des artistes québécoises et québécois. Elle sera une vitrine sur les différentes composantes de la chanson québécoise contemporaine, un lieu de rassemblement pour les professionnelles, les professionnels et les artistes, ainsi que pour le grand public, pour transmettre et faire découvrir la trame sonore du Québec et ainsi assurer sa pérennité.

Le développement de ce projet, qui a reçu le soutien de près de 200 artistes du Québec, est mené par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en étroite collaboration avec le Ministère et Écho sonore, organisme à l'origine de cette idée.



Projet soutenu dans le cadre de l'entente de développement culturel de la municipalité régionale de comté de Papineau.

Les musiciens du Diable à cinq et de la Tuque bleue, 2 groupes de musique traditionnelle performant au Festival Ripon Trad.

© Arianne Bergeron

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : La promotion de la culture québécoise

Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

Objectif	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
1.1 Faciliter la découvrabilité des produits culturels québécois dans l'environnement numérique	Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique	80 %	80 % Atteinte	24
1.2 Faciliter l'exportation des productions culturelles québécoises à l'étranger	Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises	10 %	110 % Atteinte	25
1.3 Soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions	Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises	17	20 Atteinte	25

ENJEU 2 : L'aménagement culturel du territoire comme véhicule de l'identité québécoise

Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

Objectif	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
2.1 Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale	Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale	55 %	0 % Non atteinte	26
2.2 Appuyer le milieu municipal dans l'aménagement culturel de son territoire	Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire	45 %	51 % Atteinte	28
2.3 Favoriser le changement de vocation des immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux	Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalués d'un soutien pour la requalification	10 %	33,5 % Atteinte	29
2.4 Appuyer le milieu municipal dans la préservation du patrimoine culturel immobilier	Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier	30 %	52,5 % Atteinte	30

ENJEU 3 : La pérennité du secteur de l'information et des communications

Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

Objectif	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
3.1 Contribuer à la pérennité des médias d'information	Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	50 %	57 % Atteinte	30

Intégration du Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse a été intégré au ministère de la Culture et des Communications en octobre 2022. Les tableaux ci-dessous présentent le sommaire des résultats de l'année 2022-2023 relatifs à ses engagements, qui se retrouvent dans le Plan stratégique 2019-2023 du ministère du Conseil exécutif.

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

Objectif	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
3.3 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes	Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes	85 %	92 % Atteinte	32

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

Objectif	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
4.1 Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère	Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées	12 % par rapport aux résultats de 2018-2019	52,9 % Atteinte	33

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

OBJECTIF 1.1 : FACILITER LA DÉCOUVRABILITÉ DES PRODUITS CULTURELS QUÉBÉCOIS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère élabore une norme pour décrire les contenus culturels propres aux secteurs de la musique, de l'audiovisuel, du livre, des arts de la scène ainsi que du patrimoine. La description normalisée des contenus est établie avec la collaboration du réseau des organismes culturels et de certaines sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications. Les travaux y étant rattachés se réaliseront de façon progressive, pour les 5 secteurs visés, au cours de la période 2019-2023.

Indicateur 1 : Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique

(Mesure de départ : 0 parmi les 5 secteurs)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	20 %	40 %	60 %	80 %
Résultat	20 % Atteinte	20 % Non atteinte	60 % Atteinte	80 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont mis en relief l'intérêt pour les divers secteurs culturels de s'appuyer sur des normes communes afin de faciliter l'adaptation et le déploiement d'initiatives et de tirer profit de l'environnement numérique. Cette prise de conscience a grandement accéléré les travaux numériques pour plusieurs organisations culturelles et elle a fortement contribué à l'essor d'un climat de collaboration.

Les travaux pour l'élaboration de normes communes de description des contenus culturels pour les secteurs du patrimoine, de la musique et de l'audiovisuel sont terminés.

Arts de la scène : Les travaux entourant la norme en arts de la scène, déjà débutés depuis 2020, ont grandement bénéficié de ce contexte. Le comité sectoriel a achevé les travaux en 2022-2023 avec un fort appui du milieu, qui s'est mobilisé dans la dernière année. Cette mobilisation a permis la proposition et l'adoption de la norme commune en matière de données descriptives dans le secteur des arts de la scène le 17 mars 2023.

Livre : Les efforts ont été concentrés sur le développement de la norme dans le secteur des arts de la scène. Étant donné que le secteur du livre était déjà bien structuré, il n'a donc pas été jugé comme une priorité pour l'atteinte des cibles du Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois (mesure 111 du Plan

culturel numérique du Québec). Néanmoins, des discussions ont été menées pour cibler les besoins et l'intérêt du milieu à poursuivre les travaux dans ce secteur. Dans l'ensemble, les organisations invitées se sont montrées favorables à la poursuite des réflexions.

OBJECTIF 1.2 : FACILITER L'EXPORTATION DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES À L'ÉTRANGER

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère mise notamment sur son soutien à la participation des créateurs et créatrices, des producteurs et des diffuseurs à des activités de promotion de la culture québécoise hors Québec pour favoriser la diffusion et l'exportation des productions culturelles québécoises. Les grands marchés ciblés sont l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, le Brésil, l'Asie et l'Afrique. Il est prévu d'accroître le soutien aux activités promotionnelles sur ces territoires durant les 4 années du Plan stratégique.

Indicateur 2 : Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 60 projets en 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 %	5 %	7 %	10 %
Résultat	58 % Atteinte	0 % Non atteinte	70 % Atteinte	110 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, ce sont 126 activités contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises qui ont pu être financées par le Ministère. Il y a eu 102 vitrines et présences collectives québécoises qui se sont déroulées dans une douzaine de pays et 24 festivals québécois qui ont accueilli des programmeurs et diffuseurs étrangers, présenté des œuvres québécoises et organisé des rencontres professionnelles. Citons en exemple la participation du Québec au Festival South by Southwest à Austin, au Texas, qui s'est déroulé du 10 au 19 mars. La cible était de 66 projets en 2022-2023.

OBJECTIF 1.3 : SOUTENIR LA DIFFUSION DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS

Contexte lié à l'objectif : Les réseaux de diffusion des productions culturelles québécoises sont diversifiés et présents sur l'ensemble du territoire : salles de spectacles, salles de cinéma, festivals, musées, galeries d'art, bibliothèques publiques, librairies, salons du livre ou des métiers d'art, etc. Considérant la qualité et la nature des œuvres créées au Québec, le Ministère entend appuyer davantage leur diffusion en appliquant de nouvelles mesures se déclinant en certaines actions spécifiques menées par ses directions régionales.

Indicateur 3 : Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 0 nouvelle initiative)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	17	17	17	17 (total : 68)
Résultat	21 Atteinte	17 Atteinte	7 Non atteinte	20 (total : 65) Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Après une baisse constatée des nouvelles initiatives de diffusion dans l'exercice précédent, l'atteinte de la cible pour 2022-2023 semble confirmer un retour à la normale en ce qui a trait aux projets de diffusion culturelle.

Bien que celle de cette année ait été atteinte, la cible originale de 68 nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises a été manquée par seulement 3 projets.

ENJEU 2 : L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE COMME VÉHICULE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

OBJECTIF 2.1 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE

Contexte lié à l'objectif : Afin d'assurer la qualité architecturale des projets immobiliers menés par l'État et de mettre en œuvre des mesures incitatives auprès de promoteurs de projets qu'il subventionne, le Ministère est en train d'élaborer la Stratégie québécoise de l'architecture avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes. Cette stratégie a pour objectif d'encourager les pratiques architecturales exemplaires. Le Plan d'action gouvernemental en architecture 2021-2026 aura une portée plus longue que celle du Plan stratégique; aussi la cible établie pour 2022-2023 n'est pas définitive.

Indicateur 4 : Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale

(Mesure de départ : 67 ministères et organismes indiqués dans la Stratégie québécoise de l'architecture)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 %	5 %	30 %	55 %
Résultat	0 % Non atteinte	0 % Non atteinte	0 % Non atteinte	0 % Non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le projet de stratégie québécoise de l'architecture était rendu à un niveau avancé d'achèvement, alors que les travaux d'élaboration ont été mis sur pause de mars 2020 à juin 2021, en raison de la pandémie de COVID-19. Le Ministère a concentré ses efforts et ses ressources sur la gestion de cette situation hors normes et la mise

en œuvre du plan d'action en patrimoine immobilier, qui faisait suite au rapport du Vérificateur général du Québec de juin 2020. Le projet n'a pas pu atteindre les cibles initiales et n'a pas pu être déposé au Conseil des ministres comme cela avait été initialement envisagé.

Les travaux ont repris au cours de l'automne 2021. Le premier ministre a annoncé dans son discours d'ouverture de la 2^e session parlementaire de la 42^e législature, le 19 octobre 2021, que son gouvernement comptait présenter une politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et qu'il s'agissait de l'une de ses priorités. Le 3 novembre 2021, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la ministre de la Culture et des Communications ont donc annoncé la mise en commun des travaux menés depuis plusieurs mois pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires et d'une stratégie québécoise de l'architecture, afin d'intégrer les contenus de ces 2 stratégies dans un même document.

Ainsi, la toute première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire a été dévoilée le 6 juin 2022. Elle est accompagnée d'un plan de mise en œuvre sur 5 ans dont l'adoption a été annoncée le 26 juin 2023 et qui fait état des actions à entreprendre et des financements à consacrer pour concrétiser la vision de la Politique.

Ce plan de mise en œuvre prévoit des mesures liées à la qualité architecturale visant les ministères et organismes, ainsi que le milieu municipal.

Le Plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire instaure une première série de mesures structurantes et d'actions concrètes en faveur de la qualité architecturale. Ce plan prévoit la mise en place d'un Bureau de la valorisation de l'architecture. Il s'agit d'un geste structurant qui vient jeter les bases pour développer une véritable culture de l'architecture au Québec, rejoignant ainsi plusieurs juridictions à l'international, reconnues pour leur leadership en matière d'architecture.

Le Bureau de la valorisation de l'architecture jouera un rôle central auprès de l'ensemble des acteurs, notamment les milieux municipaux et la population, en les ralliant autour d'une même vision d'une architecture de qualité et en suscitant leur adhésion pour en faire un véritable élément de fierté.

Le Bureau aura pour mandats de :

- soutenir la recherche-innovation en architecture de manière à mettre à profit les talents, les savoir-faire et la capacité d'innovation des créatrices et créateurs d'ici, et ce, afin que le Québec fasse de l'architecture un pilier de développement durable;
- valoriser les travaux issus de la recherche-innovation en outillant les acteurs pour bonifier les pratiques et favoriser des choix durables, notamment en matière de préservation, de requalification ou de création du patrimoine architectural de demain;
- promouvoir et faire rayonner l'architecture québécoise ici et à l'étranger, stimulant ainsi une culture de l'architecture chez les acteurs du milieu et la population.

OBJECTIF 2.2 : APPUYER LE MILIEU MUNICIPAL DANS L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DE SON TERRITOIRE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère appuie le milieu municipal dans ses démarches d'aménagement culturel du territoire par l'entremise des ententes de développement culturel. Les municipalités peuvent ainsi obtenir de l'aide financière, dans le cadre d'un projet d'aménagement culturel du territoire, pour établir notamment un diagnostic sur les composantes culturelles de leur territoire et soutenir la participation de la population à ce type de projet. L'entente de développement culturel constitue donc une solution intéressante pour appuyer le développement durable des territoires par la culture, et ce, dans le respect des compétences municipales en matière de gouvernance de proximité.

Indicateur 5 : Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire

(Mesure de départ : 101 entités, soit 87 MRC et 14 villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	5 %	15 %	30 %	45 %
Résultat	17,8 % Atteinte	25 % Atteinte	38 % Atteinte	51 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, 51 % des MRC ou des villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC ont conclu une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire. La valeur de référence est 101, soit 87 MRC et 14 villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC. Au 31 mars 2023, 52 entités s'étaient prévaluées du programme à cet effet.

OBJECTIF 2.3 : FAVORISER LE CHANGEMENT DE VOCATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX EXCÉDENTAIRES À CARACTÈRE RELIGIEUX

Contexte lié à l'objectif : Les immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux posent de nombreux défis pour leurs propriétaires et les communautés qui, à défaut de ressources, voient l'état de ces immeubles se dégrader. Le changement de vocation de ces édifices constitue un moyen pour les préserver et leur donner une nouvelle fonction dans la collectivité. Afin de favoriser ce changement de vocation, le Ministère accompagne les porteurs de projets en les outillant et en les soutenant financièrement dans leurs travaux de requalification, sur la base d'un état de situation de ces immeubles qu'il a réalisé en 2019-2020.

Indicateur 6 : Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalués d'un soutien pour la requalification

(Mesure de départ : 233 lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles pour la requalification au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2 %	4 %	7 %	10 %
Résultats	0 % Non atteinte	17,2 % Atteinte	24,5 % Atteinte	33,5 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le résultat provient du nombre de projets s'étant prévalués de l'aide du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux depuis sa création en 2019. Alors qu'il y avait une possibilité de 233 lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles pour la requalification au 31 mars 2019,

il y a eu 108 demandes d'aide financière annoncées, touchant 78 projets de la création du Programme jusqu'en 2022-2023 (inclusivement). Il est fréquent qu'un projet ayant commencé au volet 1 (incubateur) poursuive sa réalisation au volet 2 (requalification).

OBJECTIF 2.4 : APPUYER LE MILIEU MUNICIPAL DANS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère a mis sur pied le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier² afin d'appuyer les municipalités régionales de comté et les municipalités locales dans la préservation du patrimoine culturel immobilier sur leur territoire. Ce programme encourage la conclusion d'ententes avec le Ministère qui permettent le cofinancement de restaurations du patrimoine immobilier ainsi que l'embauche de ressources spécialisées en patrimoine.

Indicateur 7 : Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

(Mesure de départ : 101 MRC)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	15 %	20 %	25 %	30 %
Résultat	0 % Non atteinte	37 % Atteinte	40,5 % Atteinte	52,5 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Entre 2019 et 2023, sur une valeur de référence de 101, soit 87 MRC et 14 villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC, 53 MRC (incluant 10 villes exerçant des compétences de MRC) ont conclu une entente dans le cadre du Programme, soit une proportion de 52,5 %. La cible de départ de 30 % au terme du quatrième exercice financier est donc atteinte.

ENJEU 3 : LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

OBJECTIF 3.1 : CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DES MÉDIAS D'INFORMATION

Contexte lié à l'objectif : Les mesures d'aide financière directe ou indirecte visent à soutenir temporairement les médias dans la poursuite de leur mission et la recherche de nouveaux modèles d'affaires qui leur permettront d'assurer leur viabilité à plus long terme. Parallèlement à ces aides financières, d'autres mesures ont pour finalité de valoriser l'information et le traitement journalistique des nouvelles ainsi que l'accessibilité du public à l'information.

2. Le Programme a été mis sur pied en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Indicateur 8 : Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite

(Mesure de départ : 68 entreprises de presse écrite admissibles)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	20 %	30 %	40 %	50 %
Résultat	35 % Atteinte	47 % Atteinte	56 % Atteinte	57 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En 2022-2023, en raison de la tenue de la campagne électorale, qui limitait les périodes où il était possible d'annoncer l'octroi d'aides financières, un seul appel de projets a été lancé pour le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite.

Cet appel de projets a eu lieu dans le contexte de la sortie de la crise sanitaire, alors que les achats publicitaires gouvernementaux étaient revenus à des niveaux d'avant la pandémie et que les entreprises de presse écrite constataient les conséquences de cette dernière sur les dépenses publicitaires de la part de leurs annonceurs locaux. Pour plusieurs petits médias, cela a renforcé leur motivation à adapter leur modèle d'affaires au numérique, mais pour d'autres, l'incertitude économique, la pénurie de main-d'œuvre et la hausse de certains frais de production (impression, distribution) ont freiné leur élan à se lancer dans de nouveaux projets engageant des dépenses de leur part.

Néanmoins, l'appel de projets de 2022-2023 a permis de recevoir plusieurs demandes d'entreprises, parmi lesquelles 14 ont été soutenues, dont 1 pour la première fois, ce qui a permis d'atteindre, encore cette année, la cible fixée.

Intégration du Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse a été intégré au ministère de la Culture et des Communications en octobre 2022. Les tableaux suivants présentent les résultats détaillés de l'année 2022-2023 relatifs à ses engagements, qui se retrouvent dans le Plan stratégique 2019-2023 du ministère du Conseil exécutif.

ENJEU 1 : OPTIMISATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA COHÉRENCE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

OBJECTIF 3.3 : RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES QUI INTERVIENNENT AUPRÈS DES JEUNES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère assure la mise en œuvre des mesures du Plan d'action jeunesse 2021-2024 qui a pour but de répondre aux besoins des jeunes dans plusieurs domaines. Entre autres, il collabore directement avec 270 organismes qui offrent des services aux jeunes.

Indicateur 3.3.1 : Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	76 %	79 %	82 %	85 %
Résultat	85 % Atteinte	86 % Atteinte	91 % Atteinte	92 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les relations du Ministère avec ses partenaires sont essentielles pour garantir l'accès des jeunes à des services qui favorisent leur plein épanouissement et qui répondent efficacement à leurs besoins.

Une première rencontre du Comité des partenaires jeunesse a eu lieu à l'automne 2021. Deux autres rencontres ont été tenues en 2022-2023, rassemblant des représentantes et représentants d'une vingtaine d'organisations. De plus, une grande rencontre des partenaires a été organisée en mai 2022, réunissant des représentantes et représentants des organisations à but non lucratif qui travaillent auprès des jeunes.

En 2022-2023, le Ministère a sondé les promoteurs et les organismes qu'il soutient pour mesurer leur taux de satisfaction par rapport à la prestation de services qui leur est offerte. Les résultats montrent que 92 % des partenaires jeunesse sont satisfaits des services reçus. L'écoute et l'accompagnement offerts aux partenaires ont été particulièrement appréciés.

ENJEU 2 : PROSPÉRITÉ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

Objectif 4.1 Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère finance des mesures pour les jeunes par l'intermédiaire du Plan d'action jeunesse 2021-2024 et celles qui sont annoncées par le gouvernement dans ses différents plans budgétaires, et ce, depuis 2016-2017.

INDICATEUR 4.1.1 : Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées

(Mesure de départ de 2018-2019 : 193 063 jeunes [moyenne des 3 dernières années])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	3 % par rapport aux résultats de 2018-2019	6 % par rapport aux résultats de 2018-2019	9 % par rapport aux résultats de 2018-2019	12 % par rapport aux résultats de 2018-2019
Résultat	11 % Atteinte	7,8 % Atteinte	56,6 % Atteinte	52,9 % Atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En prenant en considération les résultats respectifs fournis par les organismes ayant soumis au Ministère leur reddition de comptes, la cible est atteinte sur la base d'une augmentation moyenne du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées en 2022-2023, comparativement à la moyenne des jeunes participantes et participants de 2016-2017, de 2017-2018 et de 2018-2019.

Le maintien d'une hausse importante du résultat obtenu en 2022-2023, tout comme en 2021-2022, s'explique entre autres par le fait que c'est la deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2021-2024. Ce plan comporte plus de 130 mesures, dont près de 80 bonifications par rapport à la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Accessibilité aux services

Le ministère de la Culture et des Communications a assuré le service d'assistance à la clientèle de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

La Direction des services aux entreprises et du classement des films a maintenu, quant à elle, un service continu d'assistance à la clientèle par courriel 3 jours par semaine, de 8 h 30 à 16 h 30, et en présentiel, 2 jours par semaine au 1435, rue de Bleury, bureau 800 à Montréal.

L'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier. Quant aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca, un accusé de réception a été envoyé dans un délai de 48 heures suivant leur réception.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments dans lesquels sont logés les bureaux administratifs occupés par le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère est, quant à lui, responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux et adapte les espaces de travail existants lorsque les conditions spécifiques d'un ou une membre de son personnel le requièrent.

De même, le Ministère demeure à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées, qu'elles soient employées ou visiteuses du Ministère. Lorsque des problèmes sont constatés, ils sont signalés à la SQI.

Lorsque de nouveaux locaux sont aménagés pour le compte du Ministère, ce dernier collabore auprès de la SQI à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement, afin de s'assurer que les professionnelles et professionnels mandatés respectent l'entièreté de la réglementation applicable en cette matière.

Traitement des demandes

La clientèle du Ministère a eu accès au système di@pason, un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet de produire les demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement. Il a été accessible, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'entremise du site Web du Ministère, à l'exception des interruptions planifiées ou non pour la maintenance du système.

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2022, mise à jour le 16 novembre 2022

Engagement	Cible prévue par la Déclaration	Nombre de demandes	Résultat 2022-2023
Demande d'information			
Nous accusons la réception de toute demande d'information écrite dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.	100 % des accusés de réception	1940	100 % Atteinte ³
Nous répondons à toute demande d'information écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.	100 % des réponses	1940	100 % Atteinte ³

Engagement	Cible prévue par la Déclaration	Nombre de demandes	Résultat 2022-2023
Demande d'aide financière			
Nous répondons à toute demande d'inscription soumise dans di@pason dans un délai maximal de 2 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	100 % des réponses	447	94,8 % (délai moyen de 1,3 jour) Non atteinte
Nous informons le demandeur d'aide financière de notre décision relative à l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason dans un délai maximal de 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	100 % des décisions d'admissibilité	792	84,8 % (délai moyen de 5,8 jours) Non atteinte

3. L'organisation ne dispose pas des données concernant le nombre de jours moyens pour le traitement de ces demandes.

Explication des résultats obtenus

En 2022-2023, 447 demandes d'inscription ont été soumises. Sur ce nombre, 424 ont été traitées dans le délai prévu à la Déclaration de services, soit dans les 2 jours, alors que 23 demandes d'inscription ont été traitées hors délai.

De plus, 792 demandes d'aide financière ont été soumises. Sur ce nombre, 672 ont reçu une décision relative à l'admissibilité dans le délai prévu, soit dans les 10 jours, alors que 120 demandes d'admissibilité ont été traitées hors délai.

Dans les 2 cas, l'écart peut notamment s'expliquer par la nécessité de procéder à certaines validations complémentaires avant de répondre à une demande d'inscription ou de confirmer l'admissibilité d'une demande. Également, le volume de demandes, qui peut s'avérer important dans le cadre de certains programmes d'aide financière, peut également expliquer l'écart.

Engagement	Cible prévue par la Déclaration	Nombre de demandes	Résultat 2022-2023
Demandes relatives au Plan d'action jeunesse 2021-2024 (subvention pour les organismes)			
Nous traitons votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	85 % des demandes	166	77,7 % (délai moyen de 46 jours) Non atteinte

Explication des résultats obtenus

Une période de transition s'est avérée nécessaire lors de l'intégration du Secrétariat à la jeunesse au ministère de la Culture et des Communications, ce qui a pu occasionner certains délais supplémentaires.

Engagement	Cible prévue par la Déclaration	Nombre de demandes	Résultat 2022-2023
Demande d'agrément pour un libraire, un éditeur ou un distributeur			
Nous informons le requérant (libraire, éditeur ou distributeur) de l'admissibilité technique de sa demande d'agrément dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	100 % des décisions d'admissibilité technique	15	100 % (délai moyen de 12,1 jours) Atteinte

Engagement	Cible prévue par la Déclaration	Nombre de demandes	Résultat 2022-2023
Demande relative à la délivrance et au renouvellement de permis de distribution, d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public et de commerce au détail de matériel vidéo			
Nous délivrons un nouveau permis dans un délai maximal de 1 jour ouvrable.	100 % des demandes de délivrance de permis	629	90 % (délai moyen de 1,5 jour) Non atteinte
Nous renouvelons un permis dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.	100 % des demandes de renouvellement de permis	585	100 % (délai moyen de 1 jour) Atteinte
Nous délivrons un certificat de dépôt dans un délai maximal de 3 jours ouvrables.	100 % des demandes de certificat de dépôt	7296	99,9 % (délai moyen de 1 jour) Non atteinte

Engagement	Cible prévue par la Déclaration	Nombre de demandes	Résultat 2022-2023
Demande relative au classement des films			
Si le film est dispensé de classement ou s'il est déjà classé et que son classement ne doit pas être révisé.			
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai maximal de 1 jour ouvrable.	100 % des demandes de visa	645	100 % (délai moyen de 1 jour) Atteinte
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt, pour un film ayant déjà reçu un certificat, dans un délai maximal de 3 jours ouvrables.	100 % des attestations de certificat de dépôt	19 375	99,2 % (délai moyen de 1,2 jour) Non atteinte
Si le film n'a jamais été classé par le Ministère, ou précédemment par la Régie du cinéma, et qu'il n'est pas dispensé de classement, ou s'il est classé depuis plus de 10 ans dans une autre catégorie que « Général », ou encore s'il a été classé depuis plus de 3 ans et que le distributeur demande un reclassement.			
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai maximal de 8 jours ouvrables.	100 % des demandes de visa	1574	98,9 % (délai moyen de 3,3 jours) Non atteinte
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.	100 % des attestations de certificat de dépôt	3821	44 % (délai moyen de 10,2 jours) Non atteinte

Explication des résultats obtenus

La difficulté à atteindre la cible pour la délivrance d'un nouveau permis est surtout imputable aux demandes faites directement sur le site Web transactionnel. En effet, cette méthode ne permet pas de mettre un dossier en attente lorsqu'il est incomplet, augmentant ainsi le délai de traitement. Certains problèmes informatiques peuvent également avoir un effet sur le délai de traitement de ces demandes.

La difficulté à atteindre la cible pour la délivrance des attestations de certificat de dépôt pour lesquelles le film doit être classé ou reclassé est imputable à la reprise économique après 2 ans de pandémie. En 2022-2023, les examinatrices et examinateurs de la Direction des services aux entreprises et du classement des films ont dû composer avec une augmentation du volume de films à classer, causant par le fait même un retard dans la délivrance des attestations en lien avec ces films. L'embauche de nouvelles ressources a permis de régulariser la situation.

Engagement	Cible prévue par la Déclaration	Nombre de demandes	Résultat 2022-2023
Demande d'autorisation ou de permis en patrimoine et en archéologie			
Nous transmettons la décision relative à une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> dans un délai maximal de 10 jours ouvrables suivant la décision du ministre.	100 % des décisions	946	99 % (délai moyen de 1,7 jour) Non atteinte
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai maximal de 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, sauf lorsque la consultation d'une communauté autochtone est requise.	100 % des décisions	193	96,4 % (délai moyen de 6,1 jours) Non atteinte

Explication des résultats obtenus

Autorisation de travaux

Le Ministère respecte son engagement relatif à la transmission des décisions relatives aux demandes d'autorisation de travaux. Un faible nombre de demandes a été transmis après le délai de 10 jours suivant la décision du ministre.

Permis de recherche archéologique

Le Ministère respecte son engagement relatif à la transmission de la décision dans un délai maximal de 15 jours ouvrables dans la majorité des demandes. Pour un faible nombre de demandes, un écart est constaté et il résulte de la signature du document de 1 à 2 journées après la fin du délai.

Suivi des plaintes

Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

RÉPARTITION DES PLAINTES VISANT DIRECTEMENT LE MINISTÈRE INSCRITES AU REGISTRE DES PLAINTES
AU 31 MARS

Type de plainte	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Plainte fondée	0	0	2
Plainte non fondée	3	0	1

En 2022-2023, 28 plaintes, suggestions et commentaires ont été inscrits au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. De ce nombre, 19 ont été redirigés vers d'autres organismes et 6 constituaient des commentaires.



Projet soutenu dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Ville de Lévis.

Ateliers de médiation culturelle lors de la 25^e édition de l'événement Village en Arts de l'Espace culturel du Quartier Saint-Nicolas.

© Myriam Quenneville

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité⁴

Au 31 mars 2023, le ministère de la Culture et des Communications comptait un effectif de 427 personnes (400 ayant un statut régulier et 27, un statut occasionnel), dont 4 personnes en préretraite.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion du personnel étudiant et stagiaire

Secteurs d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
Bureau de la sous-ministre	14	14	0
Direction générale de l'administration et des immobilisations	81	82	1
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	210	219	9
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	82	93	11
Secrétariat à la promotion de la culture québécoise	17	19	2
Total	404	427	23

Formation et perfectionnement du personnel

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2022 est de 550 226,81 \$, soit 1,6 % de la masse salariale. La dépense inclut le coût direct et le coût indirect de la formation ainsi que le salaire des personnes formées.

Le nouveau Plan d'action en ressources humaines 2022-2025 a permis au Ministère de multiplier les options offertes aux membres du personnel afin d'enrichir leurs connaissances et de poursuivre le développement de leurs compétences. De plus, la programmation en virtuel à l'automne et au printemps, pour le développement des compétences des agentes et agents de secrétariat ainsi que des professionnelles et professionnels, a permis d'offrir davantage de formations à un plus grand nombre de personnes.

4. Les données ne comprennent pas celles du Secrétariat à la jeunesse, qui apparaissent dans le Rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif. Elles seront intégrées à celui du ministère de la Culture et des Communications lors de la reddition de comptes couvrant l'année 2023-2024.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité⁵

Champ d'activité	2021	2022
Favoriser le perfectionnement des compétences	231 730,99 \$	394 362,75 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	34 920,28 \$	18 399,61 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	44 157,48 \$	64 516,07 \$
Soutenir les études et le cheminement de carrière	52 176,29 \$	43 595,40 \$
Autres activités de formation	14 997,11 \$	29 352,98 \$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2022
Proportion de la masse salariale ⁵	1,2 %	1,6 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	-	-
Cadre	1,8	1,7
Professionnelle ou professionnel	2,4	3,3
Fonctionnaire	2,1	2,1
Total	2,1	2,4
Somme allouée par personne	936,97 \$	1294,98 \$

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (incluant le personnel temporaire et permanent), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employées et d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employée ou employé, notamment les situations où celle-ci ou celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

5. Le calcul de la proportion de la masse salariale consacrée à la formation inclut les titulaires d'emplois supérieurs, le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire ainsi que le personnel étudiant et stagiaire.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2021-2022 ⁶	2022-2023 ⁷
Taux de départ volontaire (%)	10,9	17,2	12,1

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'employées et d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	12	20	10

Régionalisation de 5000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023⁸

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023
19	12

6. Donnée révisée, car celle publiée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 était basée sur une projection.

7. Donnée basée sur une projection annuelle. Elle sera révisée dans le prochain Rapport annuel de gestion.

8. Emplois régionalisés au 31 janvier 2023, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ⁹ (000 \$) (1)	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ¹⁰ (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2021-2022 ¹¹ (000 \$) (4)
Direction, administration et soutien à la mission	73 581,1	71 091,3	-2489,8	63 844
Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	907 531,5	945 174,9	37 643,4	992 230
Sous-total	981 112,6	1 016 266,2	35 153,6	1 056 074
Mesures du budget 2022-2023 ¹²	43 600,0	-	-43 600,0	S. O.
Total	1 024 712,6	1 016 266,2	-8446,4	1 056 074

Les dépenses probables 2022-2023 s'établissent à 1016,3 M\$, ce qui représente une diminution de 8,4 M\$ par rapport au budget de dépenses initial de 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les disponibilités dégagées au cours de l'exercice 2022-2023 en lien avec des aides financières à être versées, mais qui n'ont pas été réalisées.

Il y a également une diminution de 39,8 M\$ des dépenses probables de 2022-2023 par rapport aux dépenses réelles de 2021-2022. Cette variation s'explique par la fin de certaines mesures mises en place pour soutenir et accompagner les organismes du milieu culturel dans le contexte de crise sanitaire.

9. Budget de dépenses 2022-2023, crédits et dépenses des portefeuilles.

10. Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

11. Comptes publics 2021-2022.

12. Les dépenses prévues au 31 mars 2023 des mesures du budget 2022-2023 sont incluses dans les dépenses des secteurs d'activité.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), le Ministère rend compte des projets de développements réalisés et des sommes consacrées pour la gestion et le maintien de ses actifs en ressources informationnelles.

Contribution des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

La contribution des ressources informationnelles s'est élevée à 7,1 M\$ en 2022-2023.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2022-2023

Type d'intervention	Investissement (000 \$)	Dépense (000 \$)
Projet¹³		
Consolidation des centres de traitement de l'information	136,1	0
Office 365 et messagerie	305,9	0
Migration de la téléphonie CIC	69,9	0
Optimisation des opérations en patrimoine	159,5	0
Gestion des identités et des accès	50,3	0
Mise en place d'un cadre de gouvernance des ressources informationnelles	83,3	0
Refonte du système di@pason	134,9	0
Sous-total des projets	939,9	0
Activité¹⁴	1711,8	4440,0
Total des projets et des activités	2651,7	4440,0
TOTAL		7091,7

13. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.7 de la *Loi*.

14. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.7 de la *Loi*.

Description de projets réalisés en 2022-2023

Projet	Description	Bénéfice
Consolidation des centres de traitement de l'information	Migration des systèmes du Ministère vers l'infonuagique et le CTI gouvernemental	Respect de l'obligation pour les ministères et organismes de participer à ce projet gouvernemental du ministère de la Cybersécurité et du Numérique
Office 365 et messagerie	Modernisation des services de courrier électronique et de la suite bureautique	- Convivialité entre le courriel, la messagerie instantanée, la gestion de l'agenda, etc. - Accès en tout temps aux dernières versions bureautiques des applications Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, etc.)
Migration de la téléphonie CIC	Migration des systèmes téléphoniques actuels du Ministère vers le service gouvernemental obligatoire de téléphonie	- Respect de l'obligation pour les ministères et organismes de migrer vers ce service gouvernemental obligatoire de téléphonie géré par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique - Accès facilité au téléphone en mobilité (téléphones virtuels) - Mise en place et maintenance clef en main
Optimisation des opérations en patrimoine	Réalisation du dossier d'affaires Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier, déposé au Ministère en juin 2020 à la suite des recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec	- Précisions de la solution recommandée - Estimation des coûts - Stratégie de mise en place par une preuve de concept
Gestion des identités et des accès	Ensemble de politiques, de processus et de technologies assurant de manière sécurisée et efficace la création, la gestion et l'authentification des identités numériques des utilisateurs et les privilèges d'accès associés aux ressources	- Assurance de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité de l'information tout le long de son cycle de vie en précisant qui peut avoir accès à quelle information pendant une période donnée - Conformité aux exigences de la vérification interne - Inscription dans la stratégie numérique gouvernementale - Soutien de l'évolution technologique et de la transformation numérique
Mise en place d'un cadre de gouvernance	Mise en place des exigences de la <i>Loi</i>	Renforcement de la gouvernance des ressources informationnelles et du numérique pour l'ensemble du portefeuille Culture et Communications
Refonte du système di@pason	Réalisation du dossier d'opportunité dans le but de réduire le niveau de désuétude de l'actif informationnel	Modernisation de l'outil pour offrir des services plus rapides, précis et fiables à la clientèle



Projet soutenu dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration.

L'Espace René-Lévesque à Montréal : le parcours d'un homme d'exception.

© Martine Doyon

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le ministère de la Culture et des Communications a utilisé 716 887 heures rémunérées. La cible de 771 825 heures rémunérées fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée pour l'année 2022-2023.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1826,3
Personnel d'encadrement	67 468	0	67 468	36,9
Personnel professionnel	501 127	2493	503 620	275,8
Personnel de bureau, technicien et assimilé	145 433	366	145 800	79,8
Total 2022-2023	714 028	2859	716 887	392,5
Total 2021-2022			692 120	379,0

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	42	4 309 775,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	33	3 691 404,39 \$
Total des contrats de service	75	8 001 179,39 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable transitoire 2022-2023

Le Plan d'action de développement durable a été produit en 2022-2023, conformément à la Directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable : année de prolongation 2022-2023.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

S'approvisionner de façon responsable (marchés publics)

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
1. Mise en place d'un mécanisme de suivi de la proportion annuelle des dépenses d'acquisitions responsables effectuées au Ministère sur la totalité des achats	1.1 Date de début de mise en œuvre du mécanisme	Avant le 1 ^{er} avril 2023	Mécanisme élaboré et mis en place avant le 1 ^{er} avril 2023	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales (prise en compte des principes de développement durable)

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
2. Mise en place d'un mécanisme de suivi de la proportion annuelle de nouvelles actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	2.1 Date de début de mise en œuvre du mécanisme	Avant le 1 ^{er} avril 2023	Mécanisme élaboré et mis en place avant le 1 ^{er} avril 2023	Atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3

Offrir un soutien financier durable (uniquement pour les entités qui gèrent des programmes de soutien financier normés)

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
3. Mise en place d'un mécanisme de suivi de la proportion des programmes de soutien financier normés, en vigueur, qui incluent des critères écoresponsables et/ou écoconditionnels sur la totalité des programmes normés du Ministère	3.1 Date de début de mise en œuvre du mécanisme	Avant le 1 ^{er} avril 2023	Mécanisme élaboré et mis en place avant le 1 ^{er} avril 2023	Atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Assujéti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), le Ministère doit faire état dans son rapport annuel de gestion des actions réalisées au cours de l'exercice en matière d'occupation et de vitalité du territoire.

À noter que le décret numéro 708-2022 du 27 avril 2022 a reporté l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Par conséquent, le Plan d'action 2020-2022 du Ministère a été prolongé en 2022-2023 et sera effectif pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

La présente section rapporte les actions du Ministère spécifiquement liées aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation de la Stratégie. Les actions du Ministère et du Secrétariat à la jeunesse concernant les priorités régionales se retrouvent en annexe.

Décentralisation

Action	État de la réalisation
Accompagner la Ville de Montréal dans l'application des nouveaux pouvoirs d'autoriser certains types d'interventions en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> obtenus à la suite de l'adoption de la <i>Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i>. Actions • 3 rencontres de la cellule opérationnelle en patrimoine ont été organisées en 2022-2023. Ces rencontres ont permis au Ministère et à la Ville de Montréal de discuter de différentes questions en lien avec le patrimoine, mais également de la mise en œuvre des changements introduits par la <i>Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives</i>. • Rencontre organisée entre le Ministère et la Ville de Montréal le 15 mars 2023 pour présenter la Grille de catégorisation des immeubles et des sites patrimoniaux classés, élaborée par le Ministère en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>. Cette grille devra dorénavant être considérée par la Ville dans l'analyse de demandes relatives à la délivrance d'autorisations de travaux qui sont sous sa responsabilité.	En cours
Mettre en œuvre l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole : le « Réflexe Montréal », et poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.	En suspens

Délégation

Action	État de la réalisation
Mettre en œuvre l'objectif 3.4 de la politique culturelle du Québec Partout, la culture, qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones. Mettre en œuvre la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui prévoit établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue. Action Financement additionnel de près de 190 k\$ en 2022-2023 pour des ententes de développement culturel : signature de 1 nouvelle entente avec la Ville de Kirkland et majoration de 8 ententes existantes dans les régions administratives de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Montérégie.	Réalisée
Mettre en œuvre l'orientation 2 du Plan d'action en patrimoine en : - renforçant le partenariat municipal; - précisant les rôles et responsabilités du Ministère et des municipalités et MRC. Actions Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action produit à la suite des recommandations du VGQ, les actions suivantes ont été réalisées en 2022-2023 : - soutien financier accordé à 54 projets présentés par autant de MRC et de municipalités dans le cadre du programme de Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial lancé en décembre 2021. Financement total du Ministère d'un peu plus de 2,3 M\$; - diffusion du Guide pour la préparation d'un inventaire du patrimoine immobilier (septembre 2022) et présentations au milieu municipal, ainsi qu'au réseau des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier; - accompagnement du milieu municipal dans la protection du patrimoine culturel : - participation du Ministère au congrès de la Fédération québécoise des municipalités à l'automne 2022; - mise en ligne d'outils d'information sur le site Web Québec.ca; - tenue d'une trentaine de rencontres du réseau des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier; - journée de formation obligatoire offerte aux membres du réseau des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier (novembre 2022).	En cours

Régionalisation

Action	État de la réalisation
Mettre en œuvre la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui souhaite tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française qui sont offerts aux organismes et aux acteurs de toutes les régions. Action Optimisation de la connaissance et de l'utilisation des services gouvernementaux en culture par : - la signature d'ententes de partenariats territoriaux du Conseil des arts et des lettres du Québec dans les 17 régions administratives, comprenant des engagements totaux de 2,7 M\$; - les appels de candidatures pour le Répertoire culture-éducation : - ajout de 80 fiches d'artistes et de 38 fiches d'écrivaines et écrivains au Répertoire culture-éducation à la suite de l'appel de candidatures lancé en 2021-2022. Ces ajouts augmentent l'offre d'activités présentée dans les différentes régions du Québec puisque le Répertoire est un outil d'accompagnement principalement pour le programme La culture à l'école ainsi que pour les sorties scolaires en milieu culturel (ministère de l'Éducation) et l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif (Ministère); - nouvel appel de candidatures pour les artistes, les écrivaines et les écrivains lancé le 17 janvier 2023. Cet appel s'est terminé le 16 février 2023. L'analyse des dossiers est en cours; - la communication des renseignements sur l'ensemble des services gouvernementaux en culture et l'accompagnement des acteurs en matière de développement culturel.	En cours En cours En cours
Mettre en œuvre la mesure 1.3 du Plan stratégique 2019-2023, qui vise à soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions. Action Soutien d'initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises. La cible annuelle de 17 initiatives est définie dans le Plan stratégique 2019-2023. Ainsi, 20 initiatives ont été répertoriées dans la reddition de comptes de 2022-2023, la cible a donc été surpassée au cours de la dernière année. À noter que, pour la période de 2019-2023 correspondant à la période couverte par le Plan stratégique, près de 96 % de la cible globale a été atteinte par le Ministère.	Réalisée

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Ministère doit faire état dans son rapport annuel de gestion des divulgations d'actes répréhensibles reçues au cours de l'exercice, en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1).

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles en 2022-2023.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023¹⁵

Nombre de personnes occupant un poste régulier
394

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2022-2023¹⁶

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
42	25	42	2

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de personnes embauchées, membres des MVE	Nombre de personnes anglophones embauchées	Nombre de personnes autochtones embauchées	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées, membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	42	4	1	1	0	6	14,3 %
Occasionnel	25	2	0	1	0	3	12,0 %
Étudiant	42	3	1	0	1	5	11,9 %
Stagiaire	2	0	0	0	0	0	0,0 %

15. Données provenant du Système de gestion des ressources humaines au 31 mars 2023 (excluant les employés et employés de la haute direction).

16. Pour assurer la comparabilité des résultats entre le Rapport annuel de gestion 2022-2023 et l'Indice de performance de l'administration publique 2022-2023, les données provenant du Système de gestion des ressources humaines au 22 mars 2023 reçues du Secrétariat du Conseil du trésor ont été utilisées.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹⁷

Statut d'emploi	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Régulier	0,0 %	22,2 %	14,3 %
Occasionnel	5,0 %	15,8 %	12,0 %
Étudiant	11,4 %	13,9 %	11,9 %
Stagiaire	0,0 %	50,0 %	0,0 %

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) dans l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹⁸

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)
Anglophones	4	1,1	3	0,8	3	0,8
Autochtones	4	1,1	4	1,1	5	1,3
Personnes handicapées	2	0,6	3	0,8	4	1,0

17. L'objectif d'embauche établi est un taux annuel de 25 % des employées et employés réguliers, occasionnels, étudiants ainsi que stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, pour hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

18. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées correspond à 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) dans l'effectif régulier et occasionnel : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹⁹

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)
MVE Montréal et Laval	10	19,2	17	27,0	19	27,1
MVE Outaouais et Montérégie	4	28,6	4	22,2	4	23,5
MVE Estrie, Lanaudière et Laurentides	1	6,7	2	11,1	2	10,5
MVE Capitale-Nationale	20	8,0	20	7,7	22	8,3
MVE Autres régions	0,0	0,0	1	2,3	1	2,2

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, dans l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 %;
- Outaouais et Montérégie : 17 %;
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- Autres régions : 5 %.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques dans l'effectif régulier et occasionnel : résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	3	9,1 %

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, dans l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

19. Pour assurer la comparabilité des résultats entre le Rapport annuel de gestion 2022-2023 et l'Indice de performance de l'administration publique 2022-2023, les données provenant de la Base de données du personnel de la fonction publique au 22 mars 2023 et reçues du Secrétariat du Conseil du trésor ont été utilisées.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	42	25	42	2	111
Nombre de femmes embauchées	31	15	25	1	72
Taux d'embauche des femmes	73,8 %	60,0 %	59,5 %	50,0 %	64,9 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023²⁰

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	33	284	52	25	0	0	394
Nombre total de femmes	15	201	46	23	0	0	285
Taux de représentativité des femmes	45,5 %	70,8 %	88,5 %	92,0 %	0,0 %	0,0 %	72,3 %

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2021-2022	2022-2023
0	0	0

20. Le personnel professionnel inclut les ingénieures et ingénieurs, les avocates et avocats, les notaires, les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignantes et enseignants, les médecins et les dentistes.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles²¹

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Manchette intranet : Formation <i>Découvrir la diversité et l'inclusion</i>	Tous les groupes cibles	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine québécoise des personnes handicapées 2022	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée nationale des peuples autochtones 2022	Autochtones et anglophones	Tout le personnel
Manchette intranet : Formation <i>Je suis une personne (handicapée)</i>	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2022	Membres de minorités visibles et ethniques, Autochtones et anglophones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée internationale des personnes handicapées 2022	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle 2023	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine d'actions contre le racisme 2023	Membres de minorités visibles et ethniques, Autochtones et anglophones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme 2023	Personnes handicapées	Tout le personnel

21. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Certaines lois et quelques règlements sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications ont une incidence sur les entreprises québécoises, que ce soit dans le domaine du livre, du patrimoine ou du cinéma. Le Ministère n'est toutefois assujéti à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif qu'en ce qui a trait aux formalités administratives qui relevaient antérieurement de la Régie du cinéma. À cet effet, il rend compte annuellement dans son rapport annuel de gestion de ses réalisations en matière d'allègement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises (article 30 de la Politique).

Application de la règle du « un pour un »

Dans le cadre des formalités administratives qui relevaient antérieurement de la Régie du cinéma, aucune formalité n'a été introduite et une d'entre elles est en voie d'être abolie, soit le permis de commerçant au détail de matériel vidéo (relevant de la *Loi sur le cinéma* [RLRQ, chapitre C-18.1]).

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Loi et règlements visés par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif

En 2022-2023, les travaux de modification de la *Loi sur le cinéma*, visant l'abolition du permis de commerce au détail de matériel vidéo, prévu à l'article 122.1, se sont poursuivis.

Autres lois et règlements

En 2022-2023, 2 lois sous la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications ont été modifiées, soient les 2 lois sur le statut de l'artiste, pour n'en faire qu'une seule : la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène*. L'analyse d'impact réglementaire a été publiée sur le site Web Québec.ca.

Pour ce qui est de la révision des règlements de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D-8.1), elle a été mise sur pause depuis février 2022.

Allègement administratif

Formalités visées par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif

Loi sur le cinéma

- Les travaux sur l'abolition du permis de commerce au détail de matériel vidéo sont en cours. Ces travaux devraient permettre une diminution du fardeau administratif des commerçants.

Autres formalités

- *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1) : des travaux ont été entrepris visant à prolonger de 2 à 5 ans la durée de l'agrément d'un service d'archives privées, afin d'alléger le processus administratif.
- *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* : la révision des règlements de la *Loi* proposait d'éliminer l'agrément des distributeurs et, par le fait même, le rapport annuel qu'ils devaient fournir. Le chantier de révision réglementaire ayant été mis sur pause depuis février 2022, l'abolition de 1 des 3 formalités relevant de la *Loi* demeure, pour l'instant, hypothétique.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Le Ministère procède annuellement à une consultation de ses secteurs concernés par l'allègement réglementaire et administratif des entreprises, afin de sensibiliser les responsables aux exigences de la Politique gouvernementale en allègement réglementaire et administratif et de recueillir les données sur les mesures qui réduisent le fardeau des entreprises clientes et qui auront potentiellement été adoptées. Une première cueillette de données a eu lieu au printemps 2022, avec la collaboration des membres du comité de révision interne en allègement réglementaire (CRIAR).

Objectifs

Les objectifs du CRIAR sont²² :

Volet 1 : viser l'allègement législatif et réglementaire

Les secteurs visés sont tous ceux qui gèrent des « formalités administratives » relevant d'une loi ou d'un règlement et ayant des effets sur les entreprises.

Ainsi, les secteurs qui travaillent sur un avant-projet de loi ou de règlement ou un projet d'orientation, de politique ou de plan d'action, duquel devraient découler des projets de loi ou de règlement ayant des répercussions sur les entreprises ou les concernant (des formalités en découleront), sont à surveiller.

L'objectif est la réduction du nombre, du volume ou du coût des formalités qui visent en totalité ou en partie des entreprises.

Volet 2 : viser l'optimisation des pratiques

Les secteurs visés sont tous ceux qui gèrent des « formulaires » susceptibles de viser des entreprises. Ce volet s'applique donc dès qu'une entreprise doit remplir un formulaire pour répondre à une formalité.

L'objectif demeure la réduction du volume (nombre, taille, fréquence, etc.) des formulaires qui doivent être remplis en totalité ou en partie par des entreprises.

22. Rapport 2022-2023 sur l'état d'avancement des travaux du CRIAR

Résultats

Ainsi, en comparant l'année 2021 avec l'année de référence 2004, la réduction du nombre de formalités administratives au Ministère est de 0 %. Le volume des formalités en valeurs constantes a, quant à lui, diminué de 3,7 % jusqu'ici. Le coût des formalités, en valeurs constantes, a diminué de 32 %.

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre de formalités administratives	11	11	11
Volume des formalités (en valeurs constantes)	80 857	77 837	77 837
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	1 085 859	998 884	1 166 697

Publications en matière d'allègement réglementaire

Les publications obligatoires en matière d'allègement réglementaire prescrites en vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif se trouvent à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications/publications>.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	506
---------------------------------	-----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Nombre de demandes d'accès à des documents administratifs	Nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	446	0	0
21 à 30 jours	43	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	20*	0	0
Total	509	0	0

*De ces demandes, 8 ont eu un traitement supérieur à 31 jours en raison des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19. En effet, les documents visés par les demandes étaient détenus uniquement en version papier et, en raison des consignes de télétravail, le personnel ne pouvait y avoir accès dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ci-après nommée la *Loi*.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Nombre de demandes d'accès à des documents administratifs	Nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Disposition de la <i>Loi</i> invoquée ↓
Acceptée (entièrement)	51	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	58	0	0	9, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 30, 31, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59 de la <i>Loi</i> Privilège relatif au litige, privilège relatif au règlement d'une affaire, article 9, <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> (RLRQ, chapitre C-12)
Refusée (entièrement)	14	0	0	9, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59 Privilège relatif au litige
Autres	386	0	0	1, 13, 48 1 désistement et 2 demandes annulées

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Question	Réponse
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Mise à jour de la section intranet ainsi que de la liste des membres du comité, et mention lors des rencontres avec les nouveaux gestionnaires arrivés au Ministère

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Question	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	Oui 26 juin 2013
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Oui 22 mars 2021

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Question	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui Mise à jour de la section intranet, capsules Saviez-vous que et manchettes intranet également partagées par courriel aux employées et employés par diffuseur interne

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

L'action 1.3.1 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, Mettre en œuvre des actions pour contrer le sexisme et développer l'esprit critique quant aux représentations des genres dans les médias et la publicité, dans une perspective intersectionnelle, est portée par le Secrétariat à la condition féminine et a été mise en œuvre par celui-ci, sans qu'il ait sollicité la collaboration du Ministère.

C'est aussi le cas pour l'action 1.1.3 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, Mettre en œuvre des actions visant à contrer le sexisme dans les publicités au Québec.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État, dans le but d'accroître le bien-être de la population québécoise. La Politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis, tout comme le Ministère lui-même.

Direction des services aux entreprises et du classement des films

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Ministère rend compte des services tarifés par la Direction des services aux entreprises et du classement des films en vertu de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1) et du *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1).

La tarification des services offerts à la clientèle commerciale est établie selon ce règlement. Aucun nouveau service n'a été ajouté en 2022-2023.

La tarification est ajustée le 1^{er} janvier de chaque année conformément à la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec. Pour l'année 2023, cette hausse a été de 3 %, conformément à la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*, sanctionnée le 9 décembre 2022. Les tarifs en vigueur sont affichés sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications.

Les revenus tarifaires pour l'exercice 2022-2023 ont été de 1 895 260,51 \$.

Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec a été créé le 1^{er} avril 1979 et il fait partie intégrante du Ministère depuis le 1^{er} avril 2016. Ses services et ses ressources sont régis par la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* (RLRQ, chapitre M-17.1), la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), la *Loi sur l'administration financière* et la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

Services facturés

Le Centre permet à 3 catégories de sa clientèle de recourir à ses services spécialisés de conservation et de restauration sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient. Les tarifs horaires pour l'exercice 2022-2023 étaient de :

- 81 \$ pour les organismes à but non lucratif;
- 104 \$ pour les organismes publics;
- 140 \$ pour les entreprises à but lucratif et les personnes physiques.

Considérant ce qui précède, les revenus autonomes du Centre se sont élevés à 1 793 215,71 \$ pour l'exercice 2022-2023. La portion des coûts des biens et services s'est quant à elle élevée à 1 487 117,08 \$. La dernière révision tarifaire a été approuvée par les autorités ministérielles et appliquée au 1^{er} avril 2022.



Projet soutenu dans le cadre de l'entente de développement culturel avec la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Le Mobile du MAC LAU est une initiative participative du Musée d'art contemporain des Laurentides.

© Karyne Thérien

ANNEXE

Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022

Actions du Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse a la responsabilité de la mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2021-2024, deuxième plan qui découle de la Politique jeunesse, lancée en 2016. Celle-ci représente le cadre de référence qui guide l'action gouvernementale en matière de jeunesse, jusqu'en 2030, pour assurer une continuité dans les interventions et des effets plus structurants à long terme.

Le Plan d'action a pour objectif d'accompagner les jeunes de 15 à 29 ans dans leur parcours vers l'autonomie en leur offrant des milieux stimulants, sains et sécuritaires et en les soutenant dans leurs apprentissages et leur projet de vie. Il est le reflet d'un vaste exercice de consultation, dans plusieurs régions du Québec, et de travaux d'analyse réalisés depuis l'automne 2019.

En matière d'occupation et de vitalité du territoire, le Secrétariat offre un soutien financier de 7 M\$ annuellement à l'organisme Place aux jeunes en région afin de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention en région des jeunes personnes qualifiées de 18 à 35 ans.

Les partenaires locaux présents dans toutes les régions du Québec offrent, entre autres, du soutien individuel sur place ou à distance, des séjours exploratoires, des activités d'attraction, d'accueil et de rétention.

Le nombre de jeunes participantes et participants en 2022-2023 sera connu en octobre 2023, lorsque la reddition de comptes détaillée sera complétée.

Aussi, le Secrétariat à la jeunesse soutient le programme Québec Volontaire déployé par les Offices jeunesse internationaux du Québec et qui vise à soutenir financièrement la mobilité des jeunes. Il offre également des occasions à celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans un projet d'utilité collective de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté, et ce, partout au Québec. Le nombre de participantes et de participants en 2022-2023 a été de 106 jeunes.

Autres actions du ministère de la Culture et des Communications menées dans les régions

Région : Bas-Saint-Laurent (01)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région	
Action 1 Participer à la stratégie régionale concertée et multisectorielle d'attractivité du Bas-Saint-Laurent portée par le Collectif régional de développement. Participation aux échanges pour l'élaboration du plan de développement 2023-2028 pour la région.	En cours
Action 2 Participer au développement d'une offre en tourisme culturel, en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans. - Soutien financier au fonctionnement pour 10 institutions muséales à caractère culturel et accompagnement pour leurs projets de développement. - Soutien financier aux actions en tourisme culturel menées par les municipalités, les MRC et leurs partenaires dans les ententes de développement culturel. - Soutien financier aux activités de promotion de la culture autochtone grâce à l'entente de développement culturel autochtone avec la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag. - Soutien au projet d'exposition temporaire <i>KMAWQEPIYAPON (Nous sommes assis-e-s dans le même cercle)</i> du Musée du Bas-Saint-Laurent par le biais d'une entente de développement culturel.	Réalisée
Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et la collectivité en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire	
Action 1 Encourager et soutenir les partenaires dans le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. - Financement de 50 k\$ dans l'entente sectorielle en développement social de la région pour soutenir des actions utilisant la culture comme outil d'intervention. - Soutien financier à 5 projets d'organismes des secteurs culture et communautaire dans l'Appel de projets Culture et inclusion. - Collaboration au projet de recherche porté par le Consortium national d'expertise en inclusion sociale sur les répercussions des pratiques et activités culturelles dans une optique d'intervention sociale en vue de favoriser l'inclusion sociale. - Soutien financier de 5 projets portés par des organismes culturels grâce au programme Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans.	Réalisée

Action	État de la réalisation
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Poursuivre la mise en place de la conférence administrative régionale en développement social du Bas-Saint-Laurent. Participation du Ministère (3 rencontres) à la nouvelle conférence administrative régionale en développement social.	
Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	
Action 1 Soutenir l'amélioration de l'offre culturelle en ligne (cours, spectacles, etc.). Financement d'un projet dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite visant à bonifier l'offre culturelle en ligne (<i>Journal Le Placoteux</i>).	Réalisée
Action 2 Favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle locale par des actions spécifiques dans le cadre des ententes de développement culturel. Poursuite des actions soutenues dans le cadre d'ententes de développement culturel conclues avec 14 instances municipales (8 MRC et 6 villes).	Réalisée
Action 3 Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire. Mise en place et soutien financier accordé pour un projet pilote en gestion du patrimoine avec la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville de Rimouski, Culture Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.	Réalisée
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner et soutenir les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. - Plusieurs rencontres avec les partenaires municipaux pour discuter des enjeux liés au patrimoine et les soutenir dans leurs démarches et leurs réflexions (Matane, MRC de la Matanie, Ville de Rimouski et L'Isle-Verte). - Octroi d'une subvention pour la mise en valeur du moulin du Petit-Sault. - Soutien financier à 6 instances municipales pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier). - Soutien financier à 2 projets de commémoration en culture et en patrimoine.	

Action	État de la réalisation
Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales	
Action 1 Améliorer l'offre en loisir culturel dans les municipalités par l'intermédiaire des camps de jour, des bibliothèques et des centres communautaires. - Financement d'un projet d'immobilisation soutenu pour la mise en place d'un atelier collaboratif à la bibliothèque de Témiscouata-sur-le-Lac. - Soutien aux actions culturelles destinées à bonifier l'offre en loisir culturel dans les ententes de développement culturel de 2021-2023. - Poursuite des actions de développement des services en loisir culturel 2022-2024 de l'Unité régionale de loisir et de sport grâce à la ressource professionnelle en poste. - Soutien financier à 3 projets d'activités culturelles dans des écoles et centres de la petite enfance du territoire portés par des organismes culturels et grâce à l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. - Soutien à la relance après la COVID-19 de 3 écoles de formation artistique (2 à Matane et 1 à Dégelis) grâce au Fonds d'aide régional destiné aux organismes de formation en art.	Réalisée
Action 2 Favoriser l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants au moyen d'activités culturelles spécifiques. Poursuite des actions culturelles visant les nouveaux arrivants et arrivantes et qui sont soutenues dans les ententes de développement culturel de 2021-2023.	Réalisée
Action 3 Accompagner les municipalités, les MRC et la Première Nation malécite dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture. - Poursuite des actions soutenues dans le cadre d'ententes de développement culturel conclues avec 14 instances municipales (8 MRC et 6 villes). - Soutien financier additionnel à l'entente de développement culturel autochtone conclue avec la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag et poursuite des actions soutenues dans le cadre de cette entente. - Signature de 1 nouvelle entente triennale pour l'embauche d'un agent culturel autochtone pour la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.	Réalisée

Région : Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

Action	État de la réalisation
Priorité 4 : Numérique – Favoriser l’appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l’essor de l’industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication	
Action 1 Accompagner et soutenir financièrement le Hub créatif numérique ainsi que les sept organismes culturels qui en font partie pour qu’ils puissent assurer leur plein développement. Aide financière de 97 k\$ accordée au regroupement LEANS (anciennement Hub créatif) composé de 6 organismes sans but lucratif et représenté par le Centre d’expérimentation musicale pour acquérir de l’équipement de pointe de façon mutualisée²³.	Réalisée
Action 2 Promouvoir et soutenir le développement et l’implantation d’un outil de planification archéologique de géoréférencement destiné à toutes les MRC de la région dans le but de favoriser une appropriation accrue des territoires dans la protection des sites archéologiques. Sensibilisation qui se poursuit de façon informelle auprès des milieux concernés.	En cours
Action 3 Prioriser la réalisation de projets en lien avec l’appropriation du numérique et des nouvelles technologies qui incluent des partenariats avec des entreprises (appels de projets numériques décentralisés) ²⁴ .	Réalisée
Priorité 12 : Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques	
Action 2 Participer aux démarches relatives aux initiatives de mise en commun des ressources des regroupements des musées (Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et Saguenay Ville-musée) et les soutenir, le cas échéant. L’accompagnement de ces 2 organismes pour les projets de création d’un jeu éducatif sur l’histoire du Lac-Saint-Jean et de mutualisation de la gestion des archives des organismes muséaux du Saguenay se poursuit. Les projets soutenus financièrement par le Ministère en 2021-2022 sont en voie de se terminer.	En cours

23. L’aide financière a été accordée au cours de l’exercice 2021-2022, mais elle n’apparaissait pas dans le dernier Rapport annuel de gestion. L’information est donc rapportée dans le présent document afin d’attester de l’état de réalisation de l’action correspondante.

24. Un projet a été soutenu en 2020-2021 comme cela a été rapporté dans la reddition de comptes de l’année correspondante. L’appel de projets s’étant terminé en 2021-2022 et aucun autre projet n’ayant été soutenu au cours des 2 dernières années, cette action peut dorénavant être considérée comme étant réalisée (information qui ne figurait pas au Rapport annuel de gestion de 2021-2022).

Région : Capitale-Nationale (03)

Action	État de la réalisation
Priorité 3 : Développer les infrastructures touristiques	
Action 1 Accompagner la Ville de Cap-Santé dans son projet de mise en valeur du manoir Allsopp et du fort Jacques-Cartier.	En suspens
Action 2 Bonifier l'offre en tourisme culturel à la pointe aux Alouettes par des dispositifs d'interprétation sur le site, dans le cadre du projet de création d'un pavillon d'accueil. • Adoption d'une version définitive du Guide de mise en valeur. • Adoption du concept définitif d'aménagement. • Consultation des partenaires et des communautés autochtones.	En cours
Priorité 4: Assurer le déploiement du numérique	
Action 1 Soutenir financièrement au moins un média privé de la presse écrite dans la réalisation d'un projet visant son adaptation au numérique. • Annonce d'une aide financière de 28,8 k\$ au média Monquartier pour le remplacement de son outil actuel d'infolettre (MailChimp) pour un nouvel outil plus flexible et simple (Dialog Insight).	Réalisée
Priorité 8 : Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel	
Action 1 Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier. • Mise en œuvre du réseau régional des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier avec la tenue de la première rencontre le 28 février 2023. Les rencontres seront prévues quelques fois par année pour permettre les échanges en matière de patrimoine entre les milieux municipaux.	Réalisée

Région : Mauricie (04)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive	
Action 1 Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine au moyen de deux ententes de restauration en patrimoine bâti avec les MRC ou les municipalités. • Poursuite des ententes conclues dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan, ainsi que les MRC de Maskinongé et des Chenaux (restauration du patrimoine de propriété privée et municipale ainsi qu'embauche d'agentes et agents de développement en patrimoine immobilier).	Réalisée
Priorité 2 : Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel	
Action 2 Soutenir financièrement deux artistes, écrivains ou organismes culturels dans la réalisation de projets visant à bonifier l'offre culturelle dans le parcours éducatif. • 5 projets soutenus dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif pour un financement total de 57,4 k\$ en 2022-2023. Les projets sont réalisés dans les écoles par des artistes inscrits au Répertoire culture-éducation. Le nombre de jeunes qui ont été jointes et joints est estimé à près de 470 pour les groupes d'âge du préscolaire au secondaire.	Réalisée
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	
Action 3 Soutenir financièrement et par de l'accompagnement un projet de mise en commun des ressources de médias communautaires d'ici 2022.	Abandonnée ²⁵
Priorité 5 : Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population	
Action 1 Accompagner et soutenir financièrement l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour dans les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé. • Poursuite et fin des animations culturelles dans les camps de jour en 2022 et fin du projet visant à développer une offre culturelle pour 6 organismes communautaires ciblant les personnes handicapées ainsi que pour 7 maisons de jeunes.	Réalisée

25. Le projet a été abandonné en raison du départ de ressources humaines dans les médias communautaires responsables du projet.

Région : Estrie (05)

Action	État de la réalisation
Priorité 2 : Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité	
Action 1 Accompagner le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia pour en faire un centre de ressources en littératie numérique pour la MRC des Sources.	Abandonnée ²⁶
Priorité 8 : Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire	
Action 1 Contribuer à la persévérance scolaire en soutenant des activités culturelles à l'école dans un contexte parascolaire dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. 8 projets soutenus dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif pour un financement total de 128,4 k\$ en 2022-2023. Les projets sont réalisés dans les écoles, par des artistes inscrits au Répertoire culture-éducation. Le nombre de jeunes qui ont été jointes et joints est estimé à près de 3400 pour les groupes d'âge du préscolaire au secondaire.	Réalisée
Priorité 13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale	
Action 1 Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés. 20 projets soutenus par le biais de Culture et inclusion pour un financement total de 331,9 k\$ et 2 projets soutenus grâce à l'Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans pour un financement total de 98,9 k\$.	Réalisée
Priorité 14 : Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens	
Action 1 Soutenir financièrement au moins 20 médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leur existence et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale. Soutien de 21 médias communautaires, 20 en entente triennale et 1 en entente annuelle.	Réalisée

26. Le projet était inclus dans le plan d'action de l'entente de développement culturel avec la MRC des Sources et a été abandonné en raison de la COVID-19.

Région : Montréal (06)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement ayant un impact sur la métropole	
Action 1 Poursuivre le partenariat en développement culturel avec la Ville de Montréal. • L'Entente sur le développement culturel de Montréal a été renouvelée pour la période de 2021-2024 et s'élève à 158,1 M\$. • Divers types de projets sont réalisés grâce à cette entente : construction de bibliothèques; aide à la restauration d'immeubles patrimoniaux privés et appartenant à la Ville; aménagements préservant le patrimoine dans les sites protégés du Mont-Royal et du Vieux-Montréal notamment en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>; appels de projets en médiation culturelle, en loisir culturel, en diffusion du patrimoine, en design, etc.	En cours
Priorité 6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones	
Action 1 Accroître la circulation et la mise en valeur des œuvres d'artistes autochtones en soutenant des organismes qui permettent leur diffusion. • Action financée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour une somme totale de 100 k\$ (50 k\$ du Ministère et 50 k\$ de la Ville). • En 2022-2023, plusieurs activités de diffusion ont eu lieu dans le réseau Accès culture (diffuseurs municipaux) visant la valorisation des cultures autochtones sur le territoire montréalais (tournées d'artistes en chanson, en musique et en danse et expositions en arts visuels).	En cours
Priorité 8 : Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant	
Action 1 Favoriser la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques publiques de Montréal en participant financièrement aux projets de rénovation et de construction. • 5 projets en cours de réalisation pour un financement total de la part du Ministère de 8,96 M\$. Le degré d'avancement de ces projets est variable.	En cours

Action	État de la réalisation
Action 2 Favoriser la consolidation et le développement des infrastructures culturelles dans les quartiers montréalais en accompagnant les organismes dans leurs recherches de solutions immobilières et en contribuant financièrement à la réalisation de ces projets. • Annonce d'aides financières pour 5 projets dans le cadre du programme Aide aux immobilisations, totalisant plus de 10 M\$ de financement : Théâtre Centaur : les 50 prochaines années, phase 1 (La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation) (4 M\$); rénovation et acquisition d'équipement, phase II (Centre Segal des arts de la scène) (1,4 M\$); projet de rénovation du cinéma Impérial (Centre de Cinéma Impérial) (4 M\$); achat d'un équipement spécialisé (L'Illusion, Théâtre de marionnettes) (534,7 k\$); mise à niveau urgente du monte-charge (École nationale de théâtre du Canada) (100 k\$). • Majoration de 6 M\$ versée au Théâtre du Nouveau Monde pour son projet de rénovation et d'agrandissement.	Réalisée
Priorité 9 : Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle	
Action 1 Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) en stimulant l'essor d'initiatives structurantes dans ce domaine, ainsi qu'en participant financièrement à leur développement. • À l'automne 2022, lancement de l'appel de projets Initiatives collaboratives en créativité numérique par la Ville de Montréal et dans le cadre de l'entente de développement culturel signée avec le Ministère. Cet appel de projets visait à soutenir les projets innovants de partenariats entre les organismes culturels et les entreprises numériques. Les projets retenus ont été annoncés à l'été 2023. • Soutien financier accordé à la Société des arts technologiques pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'un centre de conservation et de documentation pour les arts numériques.	En cours

Action	État de la réalisation
Priorité 10 : Accélérer l'essor de l'Est de Montréal	
Action 1 Favoriser l'essor et la consolidation des organismes culturels dans les quartiers de l'Est de Montréal. • Aides financières accordées au musée du Château Dufresne : - soutien financier triennal totalisant 309,8 k\$ (2022-2025) dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales, dont 101,2 k\$ pour l'année 2022-2023; - bonification de 28 k\$ dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel; - soutien financier de 50 k\$ sur 2 ans, dont 40 k\$ en 2022-2023 pour la réalisation d'une exposition soulignant le 50^e anniversaire du décès de l'artiste-verrier Guido Nincheri (projet soutenu dans le cadre l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration). • Soutien financier accordé au projet de restauration du pavillon Marie-Victorin du Jardin botanique (Espace pour la vie) dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la Ville de Montréal (750 k\$ du Ministère et 750 k\$ de la Ville).	En cours

Région : Outaouais (07)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel qui comprend notamment un volet contribuant à la professionnalisation des organismes culturels. • Annonce d'une bonification de 250 k\$ portée à l'entente sectorielle de développement de 2021-2024 par le Ministère et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Fonds régions et ruralité). Cette bonification porte le total des sommes versées pour le territoire à 750 k\$. Un plan a été établi et les mesures visant les organismes seront déployées dès l'été 2023.	Réalisée
Autres contributions du Ministère en lien avec cette priorité Assurer un suivi personnalisé de l'ensemble des projets d'infrastructures culturelles de l'Outaouais et conseiller les clients partenaires dans la préparation de leurs demandes d'aide financière auprès du Ministère. • Financement d'un peu plus de 4,3 M\$ dans le cadre du programme Aide aux immobilisations (9 projets).	

Action	État de la réalisation
Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel, qui comprend notamment un volet visant à susciter des actions communes des milieux ruraux et urbains. • Annonce d'une bonification de 250 k\$ portée à l'entente sectorielle de développement de 2021-2024 par le Ministère et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette bonification porte le total des sommes versées pour le territoire à 750 k\$. Un plan a été établi et les mesures visant les organismes seront déployées dès l'été 2023.	Réalisée
Priorité 3 : Construire une identité régionale forte	
Action 1 Contribuer à l'accroissement du sentiment d'appartenance et de l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.	En suspens
Action 2 Soutenir le réseau muséal de la région dans son projet d'établissement d'un musée régional. • Poursuite du soutien aux initiatives du Musée régional de l'Outaouais dans l'entente avec la Ville de Gatineau.	Réalisée
Action 3 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes. • En collaboration avec la Ville de Gatineau et Culture Outaouais, projet de parrainage professionnel auprès des artistes autochtones et issus des communautés culturelles, visant à mieux valoriser le travail de ces artistes et à faciliter leur inclusion dans le milieu culturel gatinois (entente de développement culturel avec la Ville de Gatineau).	En cours
Autres contributions du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner les acteurs de la région en encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel. • Contacts quotidiens avec les municipalités, MRC et agents culturels, organismes communautaires, religieux et citoyens pour les accompagner en matière de préservation du patrimoine culturel.	

Action	État de la réalisation
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	
Action 1 Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels du territoire (formation de Culture Outaouais et entente sectorielle visant le partage de ressources en culture). • Annonce d'une bonification de 250 k\$ portée à l'entente sectorielle de développement de 2021-2024 par le Ministère et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette bonification porte le total des sommes versées pour le territoire à 750 k\$. Un plan a été établi et les mesures visant les organismes seront déployées dès l'été 2023. • Octroi d'une aide financière de 93,9 k\$ à Culture Outaouais pour un poste de coordination de la formation continue en 2022-2023.	En cours
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire, notamment en matière de tourisme culturel, par le développement de projets y contribuant. • Annonce d'une subvention à Culture Outaouais pour le développement de la plateforme Tout Culture. • Campagne de promotion et de publicité multicanale déployée de mars à décembre 2023 et combinée à la production de contenus, principalement vidéo, permettant de mieux faire connaître l'offre culturelle de la région de l'Outaouais, à travers la marque Tout culture et en collaboration avec des partenaires locaux.	

Région : Abitibi-Témiscamingue (08)

Action	État de la réalisation
Priorité 2 : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle de développement en culture pour tout le territoire, incluant un volet culture-éducation. • Signature d'une entente sectorielle d'une durée de 2 années et demie le 9 février 2023. • Les actions réalisées cette année dans le cadre de l'entente sont : - former un comité opérationnel, un comité patrimoine et un comité culture-éducation; - établir le plan d'action et les ressources allouées; - choisir les actions prioritaires de chaque volet à effectuer en 2023.	Réalisée

Action	État de la réalisation
Action 2 Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels par la formation offerte par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. • Octroi d'une aide financière de 87,4 k\$ au Conseil pour un poste de coordination de la formation continue en 2022-2023.	Réalisée
Priorité 3 : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants	
Action 1 Par l'intermédiaire de programmes, encourager des initiatives visant à développer l'attachement des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil, notamment des personnes susceptibles d'exclusion, par des activités culturelles et de partage de la culture locale. • Production d'une murale en cocréation avec le milieu et mise en place d'activités de médiation culturelle avec les nouveaux arrivants et arrivantes ainsi que les autochtones (action 2.1 de l'entente de développement culture de Val-d'Or).	Réalisée
Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations	
Action 1 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes. • Réalisation d'actions soutenues dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la Ville de Val-d'Or (actions 2.1 et 4.1) : - production d'une murale en cocréation avec le milieu et mise en place d'activités de médiation culturelle avec les nouveaux arrivants et arrivantes ainsi que les autochtones; - réalisation de la phase 2 d'une œuvre en cocréation allochtone-autochtone dans le parc Bérard.	Réalisée
Action 2 Susciter l'émergence de projets communs avec les communautés autochtones, notamment en invitant les agents de développement culturel autochtone aux rencontres d'échanges des agents de développement culturel des territoires.	En suspens

Action	État de la réalisation
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	
Action 1 Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire. • Développer une approche d'aménagement culturel du territoire par une formation offerte aux élus et élues ainsi qu'aux membres de certains comités de la Ville de Rouyn-Noranda grâce à l'entente de développement culturel. • Réalisation d'actions soutenues dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la Ville de Val-d'Or (actions 2.1, 4.1 et 4.2) : - production d'une murale en cocréation avec le milieu et mise en place d'activités de médiation culturelle avec les nouveaux arrivants et arrivantes ainsi que les autochtones; - réalisation de la phase 2 d'une œuvre en cocréation allochtone-autochtone dans le parc Bérard; - développement de projets d'aménagement culturel visant à accroître la fréquentation et l'appropriation citoyenne du centre-ville.	Réalisée
Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	
Action 1 Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec le milieu municipal dans le but d'élargir le territoire visé par ces ententes. • Travail de concertation réalisé avec les municipalités de la MRC de la Vallée-de-l'Or pour en arriver à la conclusion d'une entente de développement culturel touchant les 3 pôles de la MRC et permettant une couverture à 100 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue lors des négociations de 2022-2023 (toutes les autres MRC de la région ayant déjà une telle entente). • Conclusion d'une entente sectorielle de développement pour l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue (3 volets).	Réalisée

Région : Côte-Nord (09)

Action	État de la réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	
Action 1 Contribuer à doter les 10 communautés autochtones du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord d'un agent culturel autochtone et d'un plan d'action par communauté. • Une nouvelle communauté s'est ajoutée en 2022-2023 pour l'embauche d'un agent de développement culturel autochtone dans la communauté de Naskapi (total de 9 communautés servies sur 10). • Finalisation des 9 projets d'embauche d'agentes et agents de développement culturel autochtone qui ont été soutenus financièrement par le Ministère en 2021-2022 et en 2022-2023.	Réalisée
Action 2 Accompagner de façon soutenue la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans ses projets stratégiques dans le but de poursuivre son développement et de favoriser sa reconnaissance officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO. • Participation du Ministère à une rencontre du comité interministériel pour l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial. • Participation du Ministère à une rencontre organisée avec l'Université d'Ottawa et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vue d'explorer des pistes de financement possibles pour la réalisation de travaux archéologiques à l'île d'Anticosti. Ces travaux permettraient de bonifier la connaissance et la mise en valeur du patrimoine culturel d'Anticosti dans le contexte de son éventuelle inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.	En cours
Priorité 5 : Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement	
Action 1 Réaliser trois rencontres de consultation visant la création d'une table des partenaires en patrimoine des communautés innues pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.	Réalisée ²⁷

27. Les rencontres ont été réalisées en 2021-2022. Cette information a été omise dans le Rapport annuel de gestion de l'année correspondante.

Région : Nord-du-Québec (10)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	
Action 1 Organiser une rencontre annuelle pour les agents de développement culturel de toute la Jamésie dans le but de les informer des programmes et de répondre spécifiquement aux besoins liés au territoire.	En suspens
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique	
Action 1 Accompagner le milieu culturel en matière de développement numérique en soutenant le travail d'un agent de développement culturel numérique sur le territoire. • Actions diverses d'accompagnement menées par l'agente de développement culturel numérique jusqu'en septembre 2022.	Réalisée
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Participer à des rencontres de concertation intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional. • Participation en mode virtuel aux rencontres de la conférence administrative régionale autochtone.	
Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	
Action 1 Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec l'Association régionale Baie-James, les municipalités et les localités de la région. • Poursuite de l'entente avec l'Administration régionale Baie-James et les municipalités de Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Chapais, Valcanton et Matagami; et suivi annuel réalisé.	Réalisée
Action 2 Poursuivre le travail amorcé avec Loisir Sport Baie-James en matière de soutien à la concertation du milieu du loisir culturel, notamment par la mise en œuvre d'un plan régional. • Poursuite de l'entente avec cet organisme.	En cours
Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens	
Action 1 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.	Non amorcée

Action	État de la réalisation
Action 2 Offrir, au moins une fois par année, aux agents culturels cris de participer à des rencontres statutaires dans le but de les informer adéquatement sur les programmes du Ministère (rencontre en anglais). Présentation des programmes offerts par le Ministère dans le cadre d'une rencontre organisée par les actrices et acteurs culturels cris, à Gatineau en décembre 2022.	Amorcée

Région : Gaspésie (11)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région	
Action 1 Accompagner les municipalités, les MRC et la Nation micmaque dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture. - Bonification de 4 ententes de développement culturel (MRC) pour soutenir le développement culturel des communautés anglophones en collaboration avec des organismes du milieu. - Signature de 5 nouvelles ententes triennales pour soutenir l'embauche d'agentes et agents de développement culturel dans les 3 communautés Mi'gmaq de la Gaspésie. - Bonification de l'entente de développement culturel autochtone avec les communautés Mi'gmaq pour la revitalisation de la langue. - Soutien financier à 3 projets culturels des communautés Mi'gmaq (Aide aux projets pour les Autochtones). - Participation à 4 rencontres du comité de suivi de l'entente de développement culturel autochtone conclue avec la communauté Mi'gmaw. - Soutien financier à 11 instances municipales (6 villes et 5 MRC) par les ententes de développement culturel.	En cours
Action 2 En collaboration avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, mettre en place des outils de préservation et de mise en valeur des paysages à l'intention des citoyens, des MRC et des ministères et organismes (projet régional sur les paysages). Appel d'offres lancé pour l'embauche d'une firme, ou de consultant(e)s ou consultants, pour développer un atlas des paysages de la Gaspésie.	En cours
Priorité 2 : Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
Action 1 Renforcer la collaboration avec les instances locales de développement social dans le but d'intégrer une dimension culturelle dans les plans de communauté.	Non amorcée

Action	État de la réalisation
Action 2 Encourager et soutenir le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. • Soutien financier à 2 projets d'organismes des secteurs culturel et communautaire dans l'Appel de projets Culture et inclusion. • Soutien financier de 2 projets portés par des organismes culturels dans le cadre du programme Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans. • Soutien aux actions culturelles destinées aux personnes vulnérables ou à risque d'exclusion dans les ententes de développement culturel de 2021-2023. • Participation à la conférence administrative régionale sociale (2 rencontres en 2022-2023). • Collaboration au projet de recherche porté par le Consortium national d'expertise en inclusion sociale sur les répercussions des pratiques et activités culturelles dans une optique d'intervention sociale en vue de favoriser l'inclusion sociale.	En cours
Priorité 3 : Soutenir l'enseignement et la recherche en région	
Action 1 Déterminer et soutenir un projet de recherche culture-éducation dans la région en collaboration avec un partenaire du milieu de l'enseignement et de la recherche.	En suspens
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
Action 1 Soutenir les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de joindre de larges publics, notamment par la médiation et le loisir culturels. • Soutien financier à 2 projets d'activités culturelles parascolaires dans les écoles grâce à l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. • Poursuite des activités extérieures et hors les murs qui sont soutenues dans le cadre des ententes de développement culturel de 2021-2023. • Renouvellement du soutien financier de l'Unité régionale de loisir et de sport permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assurera le développement de ses services en loisir culturel pour 2022-2024.	En cours
Action 2 Collaborer à la mise sur pied d'une table régionale en patrimoine.	En suspens ²⁸

28. Le Rapport annuel de gestion de 2021-2022 indiquait que cette action avait été réalisée, mais elle était plutôt en cours, car la Table n'a toujours pas été formée. L'action est maintenant en suspens depuis 2022.

Action	État de la réalisation
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. • Soutien financier à 5 instances municipales pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier). • Participation à 7 rencontres de la conférence administrative régionale en aménagement de la région. • Soutien financier à 2 projets de commémoration en culture et en patrimoine.	
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'Association touristique régionale de la Gaspésie. • Soutien financier au fonctionnement pour 7 institutions muséales à caractère culturel et scientifique et accompagnement pour leurs projets de développement. • Annonce d'un financement de près de 21 M\$ pour la création de l'Espace bleu de la Gaspésie. • Participation aux rencontres du Comité collaboratif Espace bleu Gaspésie (3 rencontres en 2022-2023). • Poursuite des projets de tourisme culturel ou améliorant l'offre touristique qui sont soutenus dans le cadre des ententes de développement culturel de 2020-2023.	En cours
Action 2 Participer au développement d'une offre en tourisme culturel en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans. • Poursuite des projets de tourisme culturel ou améliorant l'offre touristique qui sont soutenus dans le cadre des ententes de développement culturel de 2020-2023.	En cours

Région : Îles-de-la-Madeleine (11)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Renverser la tendance démographique	
Action 1 Accompagner les partenaires et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la réalisation de projets culturels contribuant à l'attraction et à la rétention démographiques. • Poursuite des actions liées au soutien de la mise en œuvre de la Politique culturelle de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (principalement par l'intermédiaire de l'entente de développement culturel). • Poursuite des actions liées au soutien financier de l'entente de développement culturel 2021-2023 pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Poursuite du soutien financier à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volets 1a et 2).	En cours
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
Action 1 Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en valeur et la gestion de ses paysages. • Poursuite des actions de mise en valeur du patrimoine paysager soutenues dans le cadre de l'entente de développement culturel de 2021-2023.	Réalisée
Action 2 Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans des projets de sensibilisation au patrimoine et de sauvegarde de celui-ci. • Octroi d'une aide financière de 365 k\$ à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (enveloppe spéciale ouragan Fiona) pour l'immunisation et la restauration de biens patrimoniaux (dont l'église de la Vernière et des bâtiments du site classé de la Grave) et la réalisation d'un inventaire archéologique. • Poursuite du soutien financier à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volets 1a et 2). • Participation à 7 rencontres de la conférence administrative régionale en aménagement.	Réalisée

Action	État de la réalisation
Action 3 Amorcer, en collaboration avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le développement et l'implantation d'outils de planification archéologique dans le but de favoriser l'appropriation, la connaissance et la protection des sites archéologiques. • Octroi d'une aide financière de 365 k\$ à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (enveloppe spéciale ouragan Fiona) pour la réalisation, notamment, de travaux archéologiques sur le site de la Grave. • Rédaction d'avis sur différents projets pour différents ministères et organismes dans une approche d'archéologie préventive.	Réalisée
Priorité 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant	
Action 1 Soutenir les initiatives visant à bonifier et à rendre accessible l'offre culturelle à l'aide de projets en loisir culturel, d'activités dans les bibliothèques, etc. • Soutien financier à un projet de loisir culturel et de médiation culturelle en parascolaire dans les écoles et centres de la petite enfance des Îles-de-la-Madeleine (Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif). • Poursuite des actions de loisir culturel et des activités dans les bibliothèques menées par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et qui sont soutenues dans le cadre de l'entente de développement culturel. • Renouvellement du soutien financier de l'Unité régionale de loisir et de sport permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assure le développement des services en loisir culturel pour 2022-2024. • Soutien aux activités de cirque social par le financement au fonctionnement de l'École de cirque des Îles. • Soutien financier à un projet d'organisme du secteur communautaire (Appel de projets Culture et inclusion).	Réalisée
Action 2 Déterminer et soutenir des projets permettant de préserver et de mettre en valeur le patrimoine. • Poursuite des projets de préservation et de mise en valeur du patrimoine soutenus par l'intermédiaire de l'entente de développement culturel de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Poursuite du soutien financier à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volets 1a et 2).	Réalisée

Action	État de la réalisation
Action 3 Accompagner le milieu dans la valorisation des composantes culturelles locales dans le but de renforcer la vitalité du territoire. - Participation au comité d'élaboration du Portrait culturel des Îles-de-la-Madeleine (2 rencontres en 2022-2023) et poursuite du soutien financier à la démarche par l'intermédiaire de l'entente de développement culturel. - Poursuite du soutien financier au fonctionnement accordé à 2 institutions muséales du territoire. - Poursuite du soutien financier à l'organisme Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, pour la réalisation de son mandat et de son plan d'action. - Poursuite des actions prévues à l'entente de développement culturel de 2021-2023 qui sont soutenues par le Ministère et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. - Poursuite du soutien financier à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et à l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier).	En cours

Région : Chaudière-Appalaches (12)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional	
Action 1 Susciter la mise en place d'initiatives concertées entre plusieurs partenaires municipaux dans les ententes de développement culturel, notamment en organisant des rencontres d'échanges entre les agents culturels et en proposant l'intégration de projets communs dans ces ententes. Signature d'une entente sectorielle de développement en culture permettant la poursuite des travaux de concertation visant la mise en œuvre d'un projet culturel régional.	Réalisée
Priorité 8 : Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région	
Action 1 Organiser une présentation s'adressant aux milieux municipaux sur la démarche d'aménagement culturel du territoire et les outils dont les municipalités disposent en matière de protection du patrimoine culturel. - Rencontres de sensibilisation avec les MRC et les municipalités. - Transmission de lettres de sensibilisation aux MRC et aux municipalités. - Échanges avec le réseau des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier.	En cours

Action 2 Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier. Mise en œuvre du réseau régional des agentes et agents de développement en patrimoine immobilier avec l'organisation d'une première rencontre le 28 février 2023.	Réalisée
--	----------

Région : Laval (13)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine	
Action 1 Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité en aménagement de la conférence administrative régionale de Laval pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire. Participation à toutes les rencontres du comité en aménagement de la conférence administrative régionale en 2022-2023, soit les 16 juin 2022, 15 septembre 2022, 9 décembre 2022 et 16 mars 2023.	Réalisée
Priorité 2 : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes	
Action 1 Favoriser les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. - Financement du projet Prêt à domicile pour aînés dans le cadre de l'entente de développement culturel. Projet réalisé en collaboration avec le service des bibliothèques de Laval et visant à briser l'isolement social des aînées et aînés vulnérables en leur proposant un programme de relation avec la culture dans le cadre du service de prêts à domicile. - Dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion, 4 projets ont été soutenus à Laval : Les Maux-Dits, Matière première, Activités culturelles un moyen d'intervention auprès des jeunes avec TSA et Vive les différences! - Dans le cadre de l'Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans, 1 projet a été soutenu : (Re)découvrir le Québec.	En cours
Action 2 Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.	En suspens

Action	État de la réalisation
Priorité 4 : La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable	
Action 1 Collaborer, en partenariat avec la Ville de Laval et Culture Laval, à la documentation du milieu culturel et à l'évaluation de l'incidence de la culture sur le développement régional. Dans le cadre de l'entente de développement culturel, création d'un modèle innovant de mesures des répercussions de la culture dans la collectivité. En partenariat avec la Ville de Laval, Culture Laval a entrepris une démarche pour identifier des indicateurs clés en culture et approfondir la connaissance du secteur culturel lavallois.	En cours
Priorité 5 : Un écosystème culturel professionnel, pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie	
Action 1 Participer à la concertation du milieu culturel en favorisant les collaborations et les maillages entre les divers intervenants. - Tenue de conférences sur les grandes tendances et innovations culturelles. - Soutien financier accordé à Culture Laval dont le rôle est de concerter les actrices et acteurs culturels et de participer à plusieurs comités culturels régionaux.	En cours
Action 2 Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État. - Dans le cadre l'entente de développement culturel, production et diffusion auprès des citoyennes et citoyens de contenus numériques mettant en valeur les processus de création, de production et de diffusion culturelles. - Bonification de l'aide au fonctionnement de Culture Laval pour l'embauche d'une agente de développement numérique dont le mandat est de soutenir le milieu en offrant de l'aide-conseil et des formations portant notamment sur la création numérique, la diffusion en ligne, le marketing Web ainsi que sur la gestion des ressources humaines et des opérations en mode télétravail.	En cours

Action	État de la réalisation
Priorité 6 : Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région	
Action 1 Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment au moyen de l'enveloppe régionale en numérique. • Poursuite des actions résultant de l'initiative panquébécoise dia-log qui est proposée par Culture Laval et qui est soutenue par le Ministère. Cette initiative fédère 14 des 15 conseils régionaux de la culture du Québec et une vingtaine de diffuseurs et programmeurs en arts de la scène, situés partout dans la province, autour d'enjeux liés à la découvrabilité des événements culturels dans le Web 3.0. S'échelonnant jusqu'en mars 2023, dia-log met notamment en application les meilleures pratiques et nouvelles connaissances numériques en matière de données ouvertes, structurées et liées, en plus de créer de nouvelles occasions de positionnement pour les événements québécois en arts de la scène. Ultimement, ce projet permettra de valoriser ces événements sur le Web sémantique. • Dans le cadre de l'entente de développement culturel, réalisation de divers projets favorisant l'adoption des technologies numériques par le milieu culturel.	En cours
Priorité 7 : Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire	
Action 1 Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère dans le développement de projets d'infrastructures majeurs structurants et innovants. • Accompagnement de la Ville de Laval pour son projet de bâtiment culturel multifonctionnel qui inclut une bibliothèque centrale et un centre de création artistique professionnel, ainsi que pour la restauration et l'agrandissement de la maison André-Benjamin-Papineau.	En cours

Région : Lanaudière (14)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique	
Action 1 Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État. • Dans le cadre de l'appel de projets Soutien au rayonnement numérique 2021-2022, plusieurs projets d'organismes lanaudois sont en cours : Musée en quarantaine (Musée d'art de Joliette, projet terminé, reddition de comptes); Contes et légendes du Camp musical Père Lindsay; balado <i>Circuit littéraire lanaudois</i> (Culture Lanaudière); et radiroman <i>1804 – l'Odysée</i> (SODECT). • Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : réalisation d'un projet de photos numériques avec les adolescentes et adolescents en synergie avec le milieu (Ville de Lavaltrie) et mise sur pied d'un projet de développement et de diffusion de contenus numériques pour rendre la culture accessible et développer de nouveaux publics (Ville de Mascouche).	Réalisée
Action 2 Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment à l'aide de l'enveloppe régionale en numérique. • Dans le cadre des ententes de développement culturel, financement de projets numériques, notamment : création d'un outil numérique sur la technologie de tressage de la ceinture fléchée (Ville de L'Assomption); animation numérique jeunes entrepreneurs dans le cadre du Créalab (Ville de Repentigny); et réalisation d'un projet de résidence en milieu industriel résultant en la création d'une œuvre collective numérique (Ville de Terrebonne).	Réalisée
Priorité 8 : Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative	
Action 1 Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.	Non amorcée

Action	État de la réalisation
Priorité 10 : Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : diffusion des œuvres de <i>Chouette! Parcours d'art en milieu rural</i> et diffusion culturelle de la Nouvelle-Acadie (MRC de Montcalm); développement de parcours touristiques qui favorisent la découverte des produits culturels (Ville de Repentigny); création d'un outil de diffusion des connaissances sur les paysages (MRC D'Autray); soutien à différents projets culturels à vocation touristique (Ville de Lavaltrie); et soutien de la Maison Rosalie-Cadron dans son projet de renouvellement d'exposition permanente.	Réalisée
Action 2 Promouvoir l'importance de la culture et l'apport des artistes à l'économie lanaudoise Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : création d'une minisérie de 4 documentaires mettant en valeur le travail de création des artistes (Ville de Notre-Dame-des-Prairies); rapprochement entre le milieu des affaires et l'Espace culturel; développement de médiation culturelle à travers l'art public (Ville de Repentigny); création d'une galerie d'art à ciel ouvert mobile (Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez); et organisation de rencontres entre le milieu des affaires et les artistes (MRC D'Autray).	Réalisée

Région : Laurentides (15)

Action	État de la réalisation
Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté des citoyens	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales dans le but de développer un sentiment d'appartenance chez la population et de contribuer à la fierté régionale. Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : organisation de 2 actions permettant la mise en valeur du patrimoine local (Ville de Sainte-Thérèse); réalisation de projets de médiation culturelle dans les différents quartiers (Ville de Boisbriand); et bonification du grenier numérique par l'ajout de documents audiovisuels (Ville de Saint-Eustache).	Réalisée

Action	État de la réalisation
Action 2 Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : implantation de structures d'exposition extérieure permanente (Ville de Lorraine); réalisation d'un circuit de balado (Ville de Boisbriand); réalisation d'un projet d'art public participatif (Ville de Blainville); et développement d'un circuit d'interprétation des Moniales bénédictines (Ville de Mont-Laurier).	Réalisée
Action 3 Soutenir la connaissance et la pratique du loisir culturel à l'aide de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel. Dans le cadre de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux unités régionales de loisir et de sport, réalisation de projets de reconnaissance du loisir culturel et d'encouragement de sa pratique, notamment : diffusion de vidéos démontrant l'importance de l'offre des organismes en loisir culturel auprès des partenaires régionaux et sensibilisation des centres de services scolaires au libre accès au loisir culturel en parascolaire.	Réalisée
Priorité 4 : Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale	
Action 1 Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité d'aménagement de la conférence administrative régionale des Laurentides, qui se tient quatre fois par année, pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire. Participation aux rencontres du comité en aménagement de la conférence administrative régionale en 2022-2023, soit les 2 juin 2022, 22 septembre 2022, 24 novembre 2022 et 23 février 2023.	Réalisée

Région : Montérégie (16)

Action	État de la réalisation
Priorité 2 : Développer une identité rassembleuse par la culture	
Action 1 Favoriser la concertation entre les partenaires de la région (ministères et organismes) pour stimuler le développement de projets de citoyenneté culturelle des jeunes.	Non amorcée
Action 2 Accompagner les acteurs concernés dans la mise en place d'un circuit muséal pour bonifier et dynamiser l'offre culturelle en tirant profit des réseaux existants ou qui seront développés.	Non amorcée

Action 3 Accompagner et soutenir les communautés dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. Accompagnement et sensibilisation des municipalités et des MRC pour respecter les nouvelles obligations qui leur sont dévolues selon la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> et la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>.	Réalisée
Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie	
Action 1 Concevoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement d'un sentiment d'appartenance dans la population et contribuant à l'attractivité des milieux. Mise en œuvre des actions prévues à l'entente sectorielle de développement en patrimoine conclue avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, la Ville de Longueuil, la Table de concertation régionale de la Montérégie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.	En cours
Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme	
Action 1 Favoriser la concertation entre les partenaires dans le but d'offrir un soutien aux milieux pour établir, bonifier, promouvoir et valoriser l'offre culturelle propre au territoire, en participant notamment à l'amélioration de routes vertes et bleues.	En suspens

Région : Centre-du-Québec (17)

Action	État de la réalisation
Priorité 3 : Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication	
Action 2 Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel régional de projets en numérique dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.	En suspens
Priorité 5 : Assurer des services de proximité	
Action 1 Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des services de garde des écoles primaires et des résidences pour aînés dans les cinq MRC. Soutien de l'offre d'animation déployée auprès de 48 services de garde et de 12 résidences pour aînés et aînées sur le territoire.	Réalisée

Action	État de la réalisation
Action 3 Soutenir financièrement au moins sept médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leurs activités et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale. • Soutien de 8 médias communautaires; 1 média communautaire supplémentaire (Télé-Cœur) a intégré le programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires.	Réalisée
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Participer à six rencontres de concertation de Culture Centre-du-Québec avec les agents de développement culturel dans le but de déterminer les besoins du milieu et des moyens d'action. • 5 rencontres se sont tenues en présence des agentes et agents culturels des territoires ainsi que de Culture Centre-du-Québec.	

